



Société anonyme au capital de 1 007 625 077,50 euros  
Siège social : 29, boulevard Haussmann - 75009 PARIS  
552 120 222 R.C.S. PARIS

# PREMIERE ACTUALISATION

DU

## DOCUMENT DE REFERENCE 2015

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2015

Document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 4 mars 2015  
sous le numéro D.15-0104.



La présente actualisation du document de référence a été déposée auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 11 mai 2015 sous le numéro D.15-0104-A01. Elle pourra être utilisée à l'appui d'une opération financière si elle est complétée par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de son signataire

# SOMMAIRE

## ACTUALISATION PAR CHAPITRE DU DOCUMENT DE REFERENCE 2014

<b>1 - CHAPITRE 1 : HISTORIQUE ET PRESENTATION DE SOCIETE GENERALE</b> .....	<b>3</b>
1.1 COMMUNIQUE DE PRESSE ET EVENEMENTS POSTERIEURS AU DEPOT DU DOCUMENT DE REFERENCE 2015.....	3
1.1.1 <i>Communiqué de presse du 6 mai 2015 : Résultats du 1<sup>er</sup> trimestre 2015</i> .....	3
<b>2 - CHAPITRE 2 – RAPPORT D’ACTIVITE DU GROUPE</b> .....	<b>4</b>
2.1 RESULTATS DU 1ER TRIMESTRE 2015 (COMMUNIQUE DE PRESSE DU 6 MAI 2015) – ACTUALISATION DES PAGES 24 A 41 DU DDR 2015 .....	4
2.2 NOUVEAUX PRODUITS OU SERVICES IMPORTANTS LANCES .....	31
2.3 POLITIQUE FINANCIERE .....	33
2.3.1 <i>Situation d’endettement du groupe</i> .....	33
<b>3 - CHAPITRE 3 : GOUVERNEMENT D’ENTREPRISE</b> .....	<b>34</b>
3.1 CONSEIL D’ADMINISTRATION ET DIRECTION GENERALE .....	34
3.2 RAPPORT SUR LES POLITIQUES ET PRATIQUES DE REMUNERATION .....	34
<b>4 - CHAPITRE 4 : RISQUES ET ADEQUATION DES FONDS PROPRES</b> .....	<b>57</b>
4.1 RATIOS REGLEMENTAIRES .....	57
4.1.1 <i>Gestion des ratios prudentiels – actualisation des pages 166 et 167 du DDR 2015</i> .....	57
4.1.2 <i>Extrait de la présentation du 6 mai 2015 : Résultats du premier trimestre 2015 (et annexes) – actualisation des pages 145 à 172 du DDR 2015</i> .....	57
4.2 COUVERTURE DES ENCOURS DOUTEUX - ACTUALISATION DU TABLEAU 22 DE LA PAGE 213 DU DDR 2015 .....	59
4.3 EVOLUTION DE LA VAR DE TRADING - ACTUALISATION DE LA PAGE 250 DU DDR 2015 .....	60
4.4 EXIGENCES EN FONDS PROPRES, MISE A JOUR DU TABLEAU N°9, PAGE 170 DU DDR 2015.....	60
4.5 RISQUES DE LIQUIDITE .....	61
4.5.1 <i>Réserve de liquidité – actualisation de la page 271 du Document de référence 2014</i> .....	61
4.6 TITRISATION, MISE A JOUR DU TABLEAU N°51, PAGE 243 DU DDR 2015 .....	62
4.7 RISQUES JURIDIQUES (ACTUALISATION DES PAGES 281 A 283 DU DDR 2015) .....	62
<b>5 - CHAPITRE 7 : ACTION, CAPITAL ET ELEMENTS JURIDIQUES</b> .....	<b>64</b>
5.1 INFORMATIONS SUR LE CAPITAL .....	64
5.1.1 <i>Plan d’Attribution d’Actions Gratuites pour tous</i> .....	64
5.1.2 <i>Autodétention et autocontrôle – actualisation des pages 527 et 528</i> .....	64
5.2 STATUTS.....	64
<b>6 - CHAPITRE 8 : RESPONSABLE DE L’ACTUALISATION DU DOCUMENT DE REFERENCE</b> .....	<b>65</b>
6.1 RESPONSABLE DE L’ACTUALISATION DU DOCUMENT DE REFERENCE .....	65
6.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE.....	65
6.3 RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES .....	66
<b>7 - CHAPITRE 9 : TABLE DE CONCORDANCE</b> .....	<b>67</b>
7.1 TABLE DE CONCORDANCE DE L’ACTUALISATION .....	67
7.2 TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT PILIER 3 .....	69
7.3 INDEX DES TABLEAUX DU RAPPORT PILIER3.....	70

Classements : les sources des classements sont mentionnées explicitement, à défaut, l’information est de source interne.

## 1 - Chapitre 1 : Historique et présentation de Société Générale

### 1.1 Communiqués de presse et événements postérieurs au dépôt du document de référence 2015

#### 1.1.1 Communiqué de presse du 6 mai 2015 : Résultats du 1<sup>er</sup> trimestre 2015

Voir chapitre 2, page 4.

## 2 - Chapitre 2 – Rapport d'activité du Groupe

---

### 2.1 Résultats du 1er trimestre 2015 (Communiqué de presse du 6 mai 2015) – Actualisation des pages 24 à 41 du DDR 2015

#### T1-15 : BON PREMIER TRIMESTRE

- **Produit net bancaire : 6,4 Md EUR, +12,3% /T1-14, et + 4,4%\* /T1-14 hors éléments non économiques\*\* et corrigé de l'entrée en vigueur d'IFRIC 21**  
**Bonne dynamique commerciale et croissance solide dans tous les métiers**
- **Frais de gestion maîtrisés accompagnant la croissance des métiers : +1,6% à périmètre et change constants, hors effet de l'entrée en vigueur des nouvelles obligations réglementaires et comptables (FRU et IFRIC 21)**
- **Poursuite de la baisse du coût du risque : -5,0%\* /T1-14 à 55 pb<sup>(1)</sup>**
- **Résultat net part du Groupe comptable : 868 M EUR au T1-15 (169 M EUR au T1-14, x5,1 /T1-14)**
- **Résultat net part du Groupe hors éléments non économiques\*\*, ajustement IFRIC et FRU : 1 078 M EUR au T1-15 (415 M EUR au T1-14)**
- **Ratio CET1 à 10,1% conforme à la stratégie du Groupe**

#### BNPA<sup>(2)</sup> : 0,96 EUR

\* A périmètre et taux de change constants. Données ajustées pour tenir compte de l'entrée en vigueur d'IFRIC 21 : excluant 3/4 des taxes comptabilisées en résultat dès le premier trimestre au titre de la totalité de l'exercice selon les nouvelles règles comptables (IFRIC 21, dont la cotisation au Fonds de Résolution Unique) et 100% de l'impact en PNB enregistré en T1-14.

\*\* Hors éléments non économiques (réévaluation de la dette liée au risque de crédit propre et *Debt Value Adjustment*) pour +53 M EUR au T1-15 et -153 M EUR au T1-14 en produit net bancaire, soit un impact en résultat net part du Groupe de respectivement +35 M EUR et -100 M EUR. Corrigé de l'entrée en vigueur d'IFRIC 21. Cf. notes méthodologiques.

Les éléments relatifs aux données financières de l'année 2014 ont été retraités en raison de l'entrée en application de la norme IFRIC 21 qui s'applique de façon rétrospective à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Les éléments « pro forma » communiqués corrigent l'effet des nouvelles règles comptables en excluant 3/4 des taxes comptabilisées en résultat dès le premier trimestre au titre de la totalité de l'exercice.

(1) Hors litiges, en points de base sur encours de début de période, y compris locations simples. Calcul annualisé.

(2) Après déduction des intérêts, nets d'effet fiscal, à verser aux porteurs de TSS et de TSDI au titre du T1-15 (respectivement -115 et +1 million d'euros), et correction de l'effet des plus ou moins values sur rachats partiels enregistrées au cours du trimestre (nulle au T1-15). Voir note méthodologique n°3. Hors réévaluation de la dette liée au risque de crédit propre, et DVA (*Debt Value Adjustment*, ajustement de valeur sur risque de crédit propre sur instruments financiers consécutif à la mise en œuvre de la norme IFRS 13), le bénéfice net par action s'élève à 0,91 euro par action, après déduction des intérêts à verser aux porteurs de TSS et TSDI.

Le Conseil d'administration de Société Générale a examiné les résultats du premier trimestre 2015 le 5 mai 2015.

Le produit net bancaire du Groupe s'élève à 6 353 millions d'euros au premier trimestre 2015 et le résultat net part du Groupe atteint 868 millions d'euros. Ils étaient de 5 656 millions d'euros et de 169 millions d'euros respectivement au premier trimestre 2014. Retraité des éléments non-économiques (réévaluation de la dette liée au risque de crédit propre et ajustement de valeur au titre du risque de crédit propre) le produit net bancaire du premier trimestre est de 6 300 millions d'euros (et 5 809 millions pour le premier trimestre 2014, à +4,4%\*), et le résultat net part du Groupe pro forma de l'effet des nouvelles règles comptables et réglementaires de 1 078 millions d'euros (et 415 millions d'euros au premier trimestre 2014, qui intégrait la dépréciation d'un écart d'acquisition à hauteur de -525 millions d'euros).

**Le premier trimestre a été marqué par une activité soutenue dans tous les métiers.** L'activité commerciale reste dynamique dans les métiers de Banque de détail en France malgré un environnement de taux historiquement bas. Dans les métiers de Banque de détail et Services Financiers Internationaux, le produit net bancaire est en hausse globale de +2,5%\* par rapport au premier trimestre 2014 ; si les revenus sont affectés par la crise en Russie, la croissance se confirme en Afrique et en Europe de l'est, ainsi que dans les métiers de Services Financiers aux entreprises et d'Assurances. Enfin dans le métier de Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs les revenus s'inscrivent en progression dans un environnement plus favorable (+7,9%\* par rapport au premier trimestre 2014). Ces résultats confirment la capacité de croissance du Groupe avec le renforcement des synergies entre métiers, qui représentent 28% des revenus du Groupe en 2014.

L'entrée en vigueur de nouvelles obligations réglementaires (contribution au Fonds de Résolution Unique européen) et comptables (mise en œuvre de la norme IFRIC 21) conduit au premier trimestre à une progression normative des frais de gestion non pertinente sur le plan économique, qui aurait été lissée sur l'année selon les règles précédentes. Retraité de ces éléments et des effets de change et de périmètre, la hausse des frais de gestion est limitée à +1,6% par rapport au premier trimestre 2014 et traduit la bonne maîtrise des coûts, en reflétant l'accompagnement de la croissance des métiers.

La **charge nette du risque** poursuit sa tendance baissière, à -5,0%\* entre le premier trimestre 2014 et le premier trimestre 2015 et un coût du risque de 55 points de base à fin mars 2015 contre 65 points de base à fin mars 2014<sup>(1)</sup>.

**Enfin, le Groupe confirme la solidité de son bilan, avec un ratio Common Equity Tier 1 (CET1) de 10,1%** dans le référentiel « Bâle 3 »<sup>(2)</sup> – en ligne avec les objectifs du Groupe. La forte génération de capital du trimestre a permis de financer la croissance des métiers et du dividende.

Commentant les résultats du Groupe pour le premier trimestre 2015, Frédéric Oudéa – Président-Directeur général – a déclaré :

**« Société Générale réalise un bon premier trimestre, marqué par une bonne progression des revenus commerciaux et du résultat net part du Groupe qui témoigne du potentiel de croissance rentable de notre modèle, en ligne avec nos objectifs stratégiques.**

**S'appuyant sur la bonne dynamique commerciale observée dans l'ensemble des métiers et sur le développement des synergies au sein du Groupe, Société Générale a su tirer parti des premiers signes de reprise en Europe.**

**Les revenus sont en hausse dans tous les métiers à la fois dans la Banque de détail en France dans un environnement mitigé de taux bas où la demande de crédit commence à redémarrer, et au sein de la Banque de détail et Services Financiers Internationaux où la croissance en Afrique, en Europe de l'est et dans les services financiers aux entreprises compense la dégradation anticipée en Russie. Les activités de Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs réalisent de bonnes performances dans un environnement plus favorable.**

(1) Hors litiges, en points de base sur encours de début de période. Calcul annualisé.

(2) Ratio CET1 Bâle 3 sans phasage, basé sur les règles CRR/CRD4 publiées le 26 juin 2013, voir note méthodologique n°5

**Tout en accompagnant le développement de nos métiers, nous avons continué de gérer nos coûts et nos risques de manière stricte. Le Groupe affiche un bilan encore renforcé avec des ratios de solvabilité solides en ligne avec nos objectifs et avec les exigences des régulateurs. Dans un environnement qui va rester contrasté et incertain sur le moyen et long terme, nous poursuivons avec détermination et discipline l'exécution de notre plan stratégique au service de nos clients et de l'économie, confiants dans notre capacité d'adaptation et de transformation. »**

## 1 - RESULTATS CONSOLIDES DU GROUPE

M EUR	T1-14	T1-15	Var T1/T1
Produit net bancaire	5 656	6 353	+12,3%
<i>Produit net bancaire hors réévaluation de la dette liée au risque de crédit propre et DVA</i>	5 809	6 300	+8,5%
			<i>A données constantes*</i>
			+4,4%
Frais de gestion	(4 073)	(4 442)	+9,1%
			<i>A données constantes*</i>
			+2,0%
Résultat brut d'exploitation	1 583	1 911	+20,7%
			<i>A données constantes*</i>
			+21,6%
Coût net du risque	(667)	(613)	-8,1%
			<i>A données constantes*</i>
			-5,0%
Résultat d'exploitation	916	1 298	+41,7%
			<i>A données constantes*</i>
			+36,4%
Gains ou pertes nets sur autres actifs			
Pertes de valeur des écarts d'acquisition	(525)	0	n/s
Résultat net part du Groupe comptable	169	868	x 5,1
ROE Groupe (après impôt)	0,8%	6,9%	

### Produit net bancaire

Le produit net bancaire du Groupe atteint 6 353 millions d'euros au T1-15, (5 656 millions d'euros au T1-14, +12,3%). Hors éléments non économiques et effet de l'entrée en vigueur d'IFRIC 21, le produit net bancaire du Groupe s'inscrit en hausse de +4,4%\* par rapport au T1-14, sous l'effet de la progression dynamique des revenus dans les piliers de Banque de détail et Services Financiers Internationaux et de Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs.

- Les revenus des activités de **Banque de détail en France (RBDF)** progressent de +4,3% hors provision PEL/CEL (-0,9% en données brutes). Dans un environnement économique peu porteur et un contexte de taux très bas, la Banque de détail en France confirme son dynamisme commercial par la conquête de nouveaux clients.
- Le pôle **Banque de détail et Services Financiers Internationaux (IBFS)** bénéficie de son dispositif synergétique et de sa bonne diversification géographique : les revenus sont en hausse de +2,5%\* au T1-15 par rapport au T1-14. Les activités de Services Financiers aux entreprises et d'Assurances poursuivent leur croissance, avec un produit net bancaire en hausse de +12,7%\* par rapport au T1-14. Le produit net bancaire se contracte de -2,4%\* dans la Banque de détail à l'International, pénalisé par la faiblesse de l'activité en Russie, où les revenus s'inscrivent en forte baisse (-38,7%\*). En revanche, le produit net bancaire progresse en Europe, +2,9%\*, tiré par la reprise en Europe de l'est, ainsi que dans le Bassin méditerranéen, Afrique subsaharienne et Outre-mer (+6,1%\*, dont +17,5%\* en Afrique subsaharienne où le Groupe profite dans de nombreux pays d'un ancrage ancien et d'un dispositif étendu).
- Soutenue par une conjoncture favorable (détente sur les marchés, hausse de la volatilité, progression du nombre d'introductions en bourse, ...), la **Banque de Grande Clientèle et**

**Solutions Investisseurs (GBIS)** enregistre de bons revenus au T1-15, à +7,9%\* par rapport au T1-14. Les Activités sur actions enregistrent une hausse de +32,5%\* de leurs revenus ce trimestre, et les activités de Gestion d'Actifs et Banque Privée de +16,7%\* par rapport au T1-14.

L'incidence comptable de la réévaluation de la dette liée au risque de crédit propre est de +62 millions d'euros au T1-15 (-158 millions d'euros au T1-14). L'effet de la DVA (voir note méthodologique n°8) s'élève à -9 millions d'euros sur la période contre +5 millions d'euros en 2014. Ces deux facteurs constituent les éléments non économiques retraités dans les analyses des résultats du Groupe.

### **Frais de gestion**

Les frais de gestion du Groupe sont de 4 442 millions d'euros au T1-15, à comparer à 4 073 millions d'euros au T1-14. Ils intègrent 386 millions d'euros de taxes comptabilisées au cours du premier trimestre<sup>(1)</sup> qui, selon les règles comptables antérieures, auraient été lissées sur la période de référence (effet de la mise en œuvre de la norme IFRIC 21). Ce montant aurait été de 272 millions d'euros en 2014. Corrigée de cette hausse et des variations de change et de périmètre du Groupe, la progression des frais de gestion est de +1,6%, à comparer à une hausse de +3,4%\* du produit net bancaire des métiers sur la période. Le Groupe poursuit avec discipline l'exécution de son plan d'économies et l'optimisation de ses charges : à la fin du premier trimestre, 86% du plan d'économies annoncé (sur 900 millions d'économies récurrentes projetées) ont déjà été sécurisés.

### **Résultat d'exploitation**

Le résultat brut d'exploitation du Groupe s'établit à 1 911 millions d'euros au T1-15, contre 1 583 au T1-14. Il s'inscrit en hausse de +21,6%\*. Cette progression s'explique notamment par l'effet de la réévaluation de la dette liée au risque de crédit propre qui avait réduit le résultat brut d'exploitation du T1-14, alors qu'il contribue positivement au résultat brut d'exploitation du T1-15.

La **charge nette du risque** du Groupe est de -613 millions d'euros au T1-15, en baisse de -5,0%\* par rapport au T1-14, confirmant la tendance baissière du coût du risque commercial.

Le **coût du risque commercial** du Groupe s'établit à 55<sup>(2)</sup> points de base au T1-15 à comparer à 65 points de base au T1-14, malgré un environnement économique toujours difficile. Il est en baisse dans l'ensemble des métiers.

- Dans la **Banque de détail en France**, il est en recul à 47 points de base (contre 51 points de base au T1-14), expliqué par une amélioration sensible sur la clientèle entreprise, avec peu de nouveaux défauts ce trimestre.
- A 118 points de base (contre 138 points de base au T1-14), le coût du risque du pôle **Banque de détail et Services Financiers Internationaux** est en baisse. L'amélioration est sensible en Europe, notamment en Roumanie où il est en baisse de -54,1%\* en raison des actions de renforcement des provisions en 2014, ainsi que du faible nombre de nouveaux dossiers en défaut ce trimestre. A l'inverse, en Russie, le coût du risque commercial continue d'augmenter dans les activités de détail, en lien avec la détérioration de l'environnement macroéconomique.
- Le coût du risque de la **Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs** demeure au T1-15 à un niveau bas à 12 points de base (contre 18 points de base au T1-14), confirmant la qualité du portefeuille de crédit.

Le taux brut d'encours douteux, hors actifs gérés en extinction, est de 5,5% à fin mars 2015 (contre 6,0% à fin mars 2014). Le taux de couverture brut des encours douteux du Groupe s'établit à 63%, en hausse de +1 point par rapport à fin mars 2014.

(1) Dont 128 millions d'euros au titre de la nouvelle contribution au Fonds de Résolution Unique européen

(2) Taux annualisé, hors litiges, sur actifs début de période et y compris les locations simples.



Au total, le **résultat d'exploitation** du Groupe atteint 1 298 millions d'euros au T1-15, contre 916 millions d'euros au T1-14 (+41,7% et +36,2%\* par rapport au T1-14), sous l'effet conjugué d'une progression sensible du produit net bancaire, de la forte baisse de la charge du risque et de l'impact de la réévaluation de la dette liée au risque de crédit propre.

### **Résultat net**

Le résultat net part du Groupe s'élève à 868 millions d'euros au T1-15, après prise en compte de la charge fiscale (taux effectif d'impôt du Groupe de 29,3% au T1-15), et la contribution des participations ne donnant pas le contrôle. Au T1-14, le résultat net part du Groupe était de 169 millions d'euros, avec un taux effectif d'impôt de 22,2%, et intégrait, pour -525 millions d'euros, la dépréciation totale de l'écart d'acquisition des activités de Banque de détail et Services Financiers Internationaux en Russie.

Corrigé des éléments non économiques (réévaluation de la dette liée au risque de crédit propre et DVA) et de l'incidence des nouvelles normes comptables<sup>(1)</sup>, le résultat net part du Groupe atteint 1 078 millions d'euros au T1-15, à rapprocher de 415 millions d'euros au T1-14.

Selon les mêmes règles, le ROE du Groupe<sup>(1)</sup> est de 8,8% pour le T1-15, (6,9% en données brutes).

Le bénéfice net par action s'élève à 0,96 euro au T1-15, après déduction des intérêts à verser aux porteurs de TSS et TSDI<sup>(2)</sup>. Hors réévaluation de la dette liée au risque de crédit propre et DVA, le bénéfice net par action s'élève à 0,91 euro par action, après déduction des intérêts à verser aux porteurs de TSS et TSDI<sup>(2)</sup>.

---

(1) Hors éléments non économiques détaillés en note méthodologique n°8 pour 2014 et 2015.

L'ajustement relatif à IFRIC 21 corrige 3/4 des taxes supportées dans leur intégralité au premier trimestre au titre de l'exercice. ROE en données brutes au T1-14 : 0,8%.

(2) Les intérêts, nets d'effet fiscal, à verser aux porteurs de TSS et de TSDI au titre du premier trimestre 2015 sont respectivement de -115 et +1 million d'euros (Cf. note méthodologique n°3).

## 2 - STRUCTURE FINANCIERE DU GROUPE

---

Au 31 mars 2015, les **capitaux propres** part du Groupe s'élèvent à 57,2 milliards d'euros<sup>(1)</sup> (55,2 milliards d'euros au 31 décembre 2014), et l'actif net tangible par action à 53,63 euros (correspondant à un actif net par action de 60,18 euros dont 2,08 euros de plus-values latentes).

Le total du **bilan consolidé** s'établit à 1 429 milliards d'euros au 31 mars 2015 (1 308 milliards d'euros au 31 décembre 2014). Le montant net des **crédits à la clientèle**, y compris location financement est de 373 milliards d'euros (370 milliards d'euros au 31 décembre 2014). Parallèlement les **dépôts de la clientèle** atteignent 332 contre 328 milliards d'euros au 31 décembre 2014 (hors valeurs et titres donnés en pension).

Au 24 avril 2015, le Groupe a émis 12,9 milliards d'euros à moyen et long terme dont 9,8 milliards d'euros au niveau de la maison mère (à comparer à un programme de financement de 25 à 27 milliards d'euros en 2015). La **réserve de liquidité** du Groupe (voir note méthodologique n°7) s'élève à 146 milliards d'euros au 31 mars 2015 (140 milliards d'euros au 31 décembre 2014), couvrant 178% des besoins de financement court terme (y compris la dette long terme arrivant à maturité à moins d'un an), contre 168% à fin décembre 2014. Le LCR (**Liquidity Coverage Ratio**) progresse par rapport à fin 2014 et s'inscrit bien au dessus des exigences réglementaires. La moyenne des LCR du trimestre s'établit ainsi à 132% au T1-15 (118% à fin 2014).

Les **encours pondérés** par les risques du Groupe s'élèvent à 370 milliards d'euros au 31 mars 2015 (contre 353 milliards d'euros à fin décembre 2014) selon les règles CRR/CRD4. Les encours pondérés au titre du risque de crédit représentent plus de 80% du total.

Au 31 mars 2015, le **ratio Common Equity Tier 1**<sup>(2)</sup> du Groupe s'établit à 10,1%<sup>(3)</sup>, conformément aux objectifs du Groupe (10,1% à fin décembre 2014). Le ratio Tier 1 est de 12,4% (12,6% à fin décembre 2014) et le ratio global de solvabilité s'établit à 14,7% à fin mars 2015, en intégrant les émissions de dette Tier 2 réalisées en avril 2015 (14,3% à fin décembre 2014). La forte génération de capital du Groupe (+31 points de base ce trimestre pro forma de l'entrée en vigueur d'IFRIC 21) a permis de financer la croissance des encours pondérés dans le respect de la politique de distribution annoncée.

Le **ratio de levier** s'établit à 3,7%<sup>(2)</sup> à fin mars 2015 (3,8% à fin décembre 2014).

Le Groupe est noté par les agences de notation DBRS (notation senior long terme : AA (low) – perspectives négatives), FitchRatings (notation senior long terme : A2 – perspectives négatives), Moody's (notation senior long terme : A2 – perspectives stables ; perspectives rehaussées le 17 mars 2015) et Standard and Poor's (notation senior long terme A – perspectives négatives).

---

(1) Ce montant comprend notamment 9,8 milliards d'euros de titres super-subordonnés et de titres subordonnés à durée indéterminée

(2) L'ensemble des ratios de solvabilité/levier publiés est déterminé selon les règles CRR/CRD4, sans bénéfice des dispositions transitoires (non phasés), sauf mention contraire. Ils sont présentés pro-forma des résultats courus, nets de dividendes, de l'exercice en cours. Ratio de levier 2014 intégrant les dispositions de l'acte délégué publié en octobre 2014. Voir note méthodologique n°5

(3) Le ratio phasé s'élève à 10,9% au 31 décembre 2014, et 10,5% à fin mars 2015. Voir note méthodologique n°5

### 3 - BANQUE DE DETAIL EN FRANCE

M EUR	T1-14	T1-15	Var T1/T1
Produit net bancaire	2 073	2 055	-0,9%
<i>Hors PEL/CEL (1)</i>			+4,3%
Frais de gestion	(1 380)	(1 391)	0,8%
<i>Hors PEL/CEL (1)</i>			+1,2%
Résultat brut d'exploitation	693	664	-4,2%
<i>Hors PEL/CEL (1)</i>			+11,4%
Coût net du risque	(232)	(230)	-0,9%
Résultat d'exploitation	461	434	-5,9%
<i>Hors PEL/CEL (1)</i>			+17,5%
Résultat net part du Groupe	291	273	-6,2%

(1) Impact en PNB -109 M EUR en T1-15 et -1 M EUR en T1-14

Au premier trimestre 2015, la Banque de détail en France réalise de bonnes performances commerciales.

Les trois enseignes continuent de démontrer la solidité de leurs fonds de commerce. En matière de conquête client, le nombre total d'ouvertures nettes de comptes à vue des clients particuliers (plus de 100 000 sur le trimestre) est en hausse de +68,5% par rapport au T1-14. De plus, la franchise de Boursorama a atteint 646 000 clients en France, renforçant ainsi sa position de leader dans la banque en ligne en France.

Dans la lignée des trimestres précédents, les encours bilanciaux de dépôts progressent de +3,8% par rapport au T1-14 à 165,6 milliards d'euros (en encours moyens). La croissance des dépôts est tirée par la collecte de dépôts à vue, qui progressent de +8,9% par rapport au T1-14. En parallèle, le niveau de production brute d'assurance reste élevé, avec un taux de souscription en unités de compte dans la nouvelle production en progression de +9 points par rapport au T1-14 à 21,8%.

Grâce à la forte mobilisation des équipes de la Banque de détail en France au service de leurs clients, le Groupe confirme sa contribution active au soutien de l'économie par une hausse significative de production de crédits à moyen et long terme en faveur de la clientèle commerciale (+35,7% par rapport au T1-14) et de production de crédits à l'habitat. Bien que le contexte économique pèse toujours sur la demande de financements, les tendances observées sur les encours de crédits moyens reflètent une amélioration des perspectives, affichant une croissance de +0,3% par rapport au T4-14. Le ratio crédits sur dépôts moyens s'élève à 106% au T1-15 contre 110% au T1 14.

Ce dynamisme commercial permet d'afficher des revenus trimestriels en croissance de +4,3%, après neutralisation de l'impact des provisions PEL/CEL, qui ont un effet significatif ce trimestre (-109 millions d'euros). Hors PEL/CEL et éléments non-récurrents la marge d'intérêts est en hausse de +4,7% par rapport au T1-14<sup>(1)</sup>, avec, notamment, la hausse des encours de dépôts et la hausse de la marge sur

(1) la variation de la marge d'intérêt serait de +6,3% en y réintégrant les éléments non-récurrents

crédits compensant les effets des taux bas. Les commissions sont également en hausse de +1,4% sur cette même période, soutenues par la forte activité commerciale.

Les frais de gestion sont stables par rapport au T1-14, l'effet des plans d'économies engagés compensant un niveau d'investissement élevé et la première contribution au Fonds de Résolution Unique européen. La charge du risque est également stable à 230 millions d'euros (-0,9% par rapport au T1-14), mais le coût du risque est en baisse, à 47 points de base par rapport aux encours (taux annualisé, hors litiges).

Au total, excluant la provision PEL/CEL, les Réseaux France extériorisent une contribution forte au résultat net part du Groupe de 340 millions d'euros, en hausse de +16,4% par rapport au T1-14.

## 4 - BANQUE DE DETAIL ET SERVICES FINANCIERS INTERNATIONAUX

Au T1-15, le pôle enregistre un résultat net part du Groupe de 139 millions d'euros, comparé à une perte de -343 millions d'euros au T1-14 résultant de la dépréciation de l'écart d'acquisition des activités en Russie (-525 millions d'euros au T1-14). Les résultats progressent dans l'ensemble des activités sauf en Russie, où la situation économique difficile pèse sur l'activité.

Les revenus de la Banque de détail et des Services Financiers Internationaux sont en hausse de +2,5%\* par rapport au T1-14, à 1 782 millions d'euros, tirés par de bonnes performances dans les métiers d'Assurance et de Services Financiers aux Entreprises et la progression constatée dans les réseaux de banque de détail hors Russie. Les frais de gestion s'établissent sur la même période à -1 157 millions d'euros (+6,2%\*), croissance liée au développement des activités en Afrique, de l'Assurance et d'ALD. Le résultat brut d'exploitation s'établit ainsi à 625 millions d'euros, en baisse de -2,8%\* par rapport au T1-14. Sur le trimestre, le coût du risque s'inscrit en recul de -5,5%\* par rapport au T1-14, en particulier en Roumanie et dans les pays du Bassin méditerranéen.

<i>M EUR</i>	T1-14	T1-15	Var T1/T1
Produit net bancaire	1 790	1 782	-0,4%
<i>A données constantes*</i>			+2,5%
Frais de gestion	(1 119)	(1 157)	+3,4%
<i>A données constantes*</i>			+6,2%
Résultat brut d'exploitation	671	625	-6,9%
<i>A données constantes*</i>			-2,8%
Coût net du risque	(378)	(333)	-11,9%
Résultat d'exploitation	293	292	-0,3%
<i>A données constantes*</i>			-0,3%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	3	(25)	n/s
<i>A données constantes*</i>			n/s
Pertes de valeur des écarts d'acquisition	(525)	0	n/s
Résultat net part du Groupe	(343)	139	n/s

### **4.1 Banque de détail à l'International**

Au T1-15 les encours de crédits de la Banque de détail à l'International maintiennent leur progression de +2,0%\* par rapport au T1-14 pour s'établir à 77,5 milliards d'euros avec notamment une hausse soutenue en République tchèque, en Allemagne et en Afrique subsaharienne. La croissance des dépôts reste forte dans toutes les zones d'implantations du Groupe (70,0 milliards d'euros, +5,6%\*) avec une collecte très dynamique dans les pays d'Europe centrale et orientale et en Afrique subsaharienne.

Au T1-15, la Banque de détail à l'International affiche des revenus de 1 210 millions d'euros (-2,4%\*), la bonne performance de l'activité en Europe de l'ouest, en Europe centrale et orientale et en Afrique subsaharienne est contrebalancée par un repli en Russie. Le résultat brut d'exploitation s'établit à 372 millions d'euros (-13,3%\*) et le résultat net part du Groupe à 20 millions d'euros.

**En Europe de l'ouest**, où le Groupe est implanté en France, Allemagne et Italie, essentiellement dans le crédit à la consommation, les encours de crédit progressent de +1,7%\* à 13,9 milliards d'euros grâce

à un bon niveau de production, en hausse notamment sur le financement automobile. Au T1-15 la région affiche des revenus de 160 millions d'euros, en croissance de +2,6%\* par rapport au T1-14 tandis que les frais généraux demeurent stables\*, le résultat d'exploitation s'élève ainsi à 30 millions d'euros et le résultat net part du Groupe à 22 millions d'euros en nette hausse (1 million d'euros au T1-14).

**En République tchèque**, le groupe Komerční Banka (KB) enregistre une solide performance commerciale au T1-15, les encours de crédits progressant de +6,0%\* par rapport au T1-14 (à 18,4 milliards d'euros), portés par une bonne dynamique sur la clientèle des entreprises et sur le crédit hypothécaire. Sur la même période, les encours de dépôts augmentent de +6,3%\* à 24,0 milliards d'euros. Au T1-15 les revenus sont stables\* à 251 millions d'euros et les frais de gestion en légère hausse à 133 millions d'euros. La contribution au résultat net part du Groupe progresse de +12,0%\* à 53 millions d'euros, bénéficiant notamment d'un coût du risque bas.

**En Roumanie**, malgré l'amélioration de l'environnement économique, les encours de crédits sont en baisse de -5,5%\* à 6,1 milliards d'euros du fait d'une demande de crédit toujours atone. La collecte de dépôts reste élevée au T1-15, les encours progressent de +3,4%\*, à 8,1 milliards d'euros. Dans ce contexte les revenus s'inscrivent en baisse de -4,0%\* à 127 millions d'euros. Les frais de gestion sont stables\* sur la même période, grâce à un contrôle strict des coûts. Le résultat brut d'exploitation ressort à 26 millions d'euros. Sur le trimestre, le Groupe BRD affiche un résultat net à l'équilibre grâce à une forte réduction du coût du risque.

**En Russie**, dans un environnement de marché sous pression, le Groupe a renforcé la structure de son bilan grâce à une gestion proactive de ses actifs et de ses passifs. Les entités affichent des niveaux de capital et de liquidité robustes au T1-15. La solidité de la franchise permet d'attirer les dépôts dont les encours progressent de +1,5%\* par rapport à fin 2014 à 8,0 milliards d'euros. Les encours de crédits quant à eux diminuent de -9,7%\* par rapport à fin 2014 à 9,9 milliards d'euros dans un contexte de fort recul de la demande combiné à un durcissement des critères d'octroi de la part du Groupe. Les revenus affichent ainsi une baisse de -38,7%\* par rapport au T1-14 à 114 millions d'euros. Dans un environnement d'inflation élevée, la hausse des frais généraux s'établit à +10,1%\* par rapport à T1-14 à 145 millions d'euros. La perte nette part du Groupe ressort à -108 millions d'euros avec l'augmentation du coût du risque, comparé à une perte de -530 millions d'euros au T1-14 après prise en compte de la dépréciation totale de l'écart d'acquisition des activités en Russie. Au total, l'ensemble SG Russie<sup>(1)</sup> enregistre une perte de -91 millions d'euros au T1-15.

Dans les **autres pays d'Europe**, la collecte de dépôts est toujours forte au T1-15 (encours en progression de +13,7%\* à 10,4 milliards d'euros) et la hausse des encours de crédits se confirme sur le trimestre, +5,4%\* à 11,2 milliards d'euros. Les revenus progressent de +15,3%\* par rapport au T1-14 (à 171 millions d'euros) et les frais de gestion s'établissent à 128 millions d'euros. Le résultat net part du Groupe ressort à 16 millions d'euros comparé à une perte de -8 millions d'euros au T1-14.

**Dans les autres zones d'implantation du Groupe**, au T1-15, les encours de crédit s'établissent au global à 18,2 milliards d'euros, en forte hausse en Afrique subsaharienne (+20,2%\* par rapport au T1-14) et dans une moindre mesure dans le Bassin méditerranéen (+3,7%\*). Sur la même période, les encours de dépôts augmentent de +5,2%\* à 17,7 milliards d'euros. A 387 millions d'euros, les revenus progressent de +6,1%\* par rapport au T1-14 : les coûts sont en hausse de +5,3%\*, en lien avec le développement commercial. Au global, le résultat net part du Groupe ressort à 37 millions d'euros comparé à 15 millions au T1-14.

---

(1) Résultat de SG Russie : contribution des entités Rosbank, Delta Credit Bank, Rusfinance Bank, Societe Generale Insurance, ALD automotive et de leurs filiales consolidées aux résultats des métiers.

## **4.2 Assurances**

L'activité **Assurances** maintient au T1-15 sa dynamique commerciale. En Assurance-vie épargne les encours progressent de +8,3%\* par rapport au T1-14 à 92,8 milliards d'euros et la collecte nette s'établit à 0,8 milliard d'euros sur le trimestre, avec une forte proportion de produits en unités de compte (79%). En matière de Protection (Prévoyance et assurance Dommages), les primes s'établissent à 315 millions d'euros au T1-15, marquées par une progression significative en France de +10,2%\*.

Le métier Assurances réalise une bonne performance financière sur le trimestre. Le produit net bancaire est en hausse de +13,9%\* par rapport au T1-14, à 205 millions d'euros. La contribution au résultat net part du Groupe du métier Assurances s'inscrit en hausse de +13,7%\* au T1-15 à 70 millions d'euros.

## **4.3 Services Financiers aux Entreprises**

Au T1-15, les **Services Financiers aux Entreprises** conservent une dynamique soutenue avec des revenus qui s'élèvent à 364 millions d'euros, en forte progression par rapport au T1-14 (+12,1%\*). Les frais de gestion demeurent maîtrisés à 192 millions d'euros +7,4%\* ; le résultat brut d'exploitation progresse de +17,5%\* à 172 millions d'euros. La contribution au résultat net part du Groupe est en hausse de +20,9%\* à 109 millions d'euros sur le trimestre.

Le métier de **location longue durée et gestion de flottes de véhicules** maintient au T1-15 une forte croissance de son parc de +4,7%\* par rapport au T1-14, avec 1,1 million de véhicules. Cette performance s'appuie notamment sur le développement réussi de ses partenariats en marque blanche avec des constructeurs automobiles.

Les activités de **Financement de biens d'équipement professionnel** enregistrent au T1-15 un bon niveau de production, en augmentation de +9,1%\* par rapport au T1-14, particulièrement bien orientée dans le secteur « High Tech ». Les encours de crédits s'établissent à 15,2 milliards d'euros (hors affacturage), en hausse de 4,4%\* par rapport au T1-14.

## 5 - BANQUE DE GRANDE CLIENTELE ET SOLUTIONS INVESTISSEURS

M EUR	T1-14	T1-15	Var T1/T1
Produit net bancaire	2 127	2 590	+21,8%
<i>A données constantes*</i>			+7,9%
Frais de gestion	(1 538)	(1 874)	+21,8%
<i>A données constantes*</i>			+2,0%
Résultat brut d'exploitation	589	716	+21,6%
<i>A données constantes*</i>			+22,2%
Coût net du risque	(54)	(50)	-7,4%
Résultat d'exploitation	535	666	+24,5%
<i>A données constantes*</i>			+25,4%
Résultat net part du Groupe	430	522	+21,4%

La Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs enregistre un bon début d'année 2015, avec des revenus en hausse de +21,8% au T1-15 à 2 590 millions d'euros. Cette progression reflète le dynamisme des différentes activités, l'intégration de Newedge à 100% (l'entité était mise en équivalence au T1-14) et un effet change positif. A périmètre et taux de change constants, la progression des revenus reste soutenue, à +7,9%\* par rapport au T1-14.

### Activités de Marché et Services aux Investisseurs

Conformément à l'ambition du Groupe d'être un leader mondial dans les activités de marché, les métiers Titres et Courtage (Newedge) ont été rapprochés des métiers Activités de Marché, pour former la division Activités de Marché et Services aux Investisseurs. Dans ce cadre, les métiers de compensation, de *Prime Brokerage*, d'exécution pour les clients Global Macro et d'exécution électronique forment le département « *Prime Services* ». En parallèle, les métiers d'exécution traditionnelle « à la voix » de Newedge ont été intégrés dans les métiers Actions, Taux, Crédit, Changes et Matières premières.

Sur le T1-15, la division Activités de Marché et Services aux Investisseurs a enregistré des revenus de 1 770 millions d'euros, en forte progression +25,3% par rapport au T1-14 (+15,4%<sup>(1)</sup>).

Sur les marchés financiers, le premier trimestre 2015 est marqué par des mouvements de change significatifs se traduisant par des besoins de couverture croissants des clients, un retour de la volatilité s'accompagnant d'importants volumes et un contexte très favorable aux activités actions soutenu par la politique monétaire accommodante de la Banque Centrale Européenne.

- Les activités **Actions** affichent une très bonne performance, avec des revenus en hausse de +32,5%<sup>(1)</sup> au T1-15 à 853 millions d'euros (+35,7%<sup>(1)</sup> retraités des impacts CVA/DVA). Les activités de dérivés actions et de produits structurés très bien orientées ont porté la progression des revenus. Par ailleurs, le Groupe a confirmé son expertise sur le cash action (part de marché de 8,2% au T1-15 en hausse par rapport au T1-14 sur la base des volumes SG Euronext Global) et sur les produits cotés (n°1 avec 12,5% de part de marché sur les warrants au T1-15).
- A 584 millions d'euros, les activités **Taux, crédit, changes et matières premières** enregistrent des revenus en retrait de -2,8%<sup>(2)</sup> par rapport au T1-14 (+3,6%<sup>(1)</sup> retraité des impacts CVA/DVA). Sur le

(1) Ajusté de l'intégration de Newedge à 100% au T1-14

(2) Ajusté de l'intégration de Newedge à 100% au T1-14



trimestre, la bonne performance des activités de flux sur les marchés émergents, les taux et les matières premières a permis de compenser le faible appétit du marché pour les produits structurés dans un environnement de taux bas marqué par le resserrement des marges.

- Les revenus des activités de *Prime Services* s'élèvent à 144 millions d'euros au T1-15, en progression de +25,2%<sup>(1)</sup> par rapport au T1-14. Cette bonne dynamique commerciale reflète la conquête de nouveaux mandats fruits des synergies intra-groupe et de solides résultats aux Etats-Unis aidés par le renforcement du dollar.
- Le Métier Titres voit ses actifs en conservation progresser de +5,6% à 4 069 milliards d'euros par rapport à décembre 2014. Sur la même période, les actifs administrés augmentent de +10,8% à 608 milliards d'euros. Sur le T1-15, les revenus du Métier Titres sont en hausse de +8,7% par rapport au T1-14 à 188 millions d'euros.

## Financement et Conseil

**Les métiers de Financement et Conseil** enregistrent des revenus de 522 millions d'euros, en croissance de +11,3%<sup>(1)</sup> par rapport au T1-14 (+13,9%<sup>(1)</sup> retraité des impacts CVA/DVA), tirée par le dynamisme commercial des activités de marché de capitaux et des activités de financement de ressources naturelles. Les revenus des activités de financements structurés sont stables au T1-15, dans un contexte caractérisé par de plus faibles volumes et des marges sous pression. L'expertise de Société Générale dans les domaines de financement d'infrastructures et de projets a été à nouveau saluée ce trimestre par les titres de « Europe & Africa Bank of the Year » (IJGlobal Awards 2014, mars 2015) et « Americas Bank of the Year » (Project Finance International Awards 2014, février 2015).

## Gestion d'Actifs et Banque Privée

Les revenus de la ligne-métier **Gestion d'Actifs et Banque Privée** s'inscrivent à 298 millions d'euros au T1-15, en progression de +14,2% par rapport au T1-14.

Les actifs sous gestion de la **Banque Privée** atteignent 118,1 milliards d'euros à fin mars 2015, en progression de 9,7% par rapport à fin 2014, reflétant une collecte soutenue de +1,6 milliard d'euros et des effets de taux et marchés positifs. Sur le trimestre, le produit net bancaire progresse fortement de 15,9% par rapport au T1-14, à 240 millions d'euros, illustrant le dynamisme commercial et des revenus positifs non-récurrents. La marge brute se maintient à un niveau élevé de 113 points de base (hors revenus non récurrents).

Les actifs sous gestion de **Lyxor** ressortent à 99,3 milliards d'euros, portés par une bonne collecte de +5,1 milliards d'euros, tirée par les ETF, segment sur lequel Lyxor conserve une position de n°3 en Europe avec 10,8% de part de marché. Sur le T1-15, les revenus de Lyxor s'élèvent à 52 millions d'euros en progression de +8,3% par rapport au T1-14.

## Frais de gestion

Sur le T1-15, les frais de gestion de la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs sont en progression de +21,8% par rapport au T1-14, reflétant l'intégration de Newedge, un effet change négatif et pénalisés par la contribution au Fonds de Résolution Unique (100 millions d'euros, intégrée pour sa totalité au premier trimestre en application de la norme IFRIC 21). Retraitée de  $\frac{3}{4}$  des impacts résultant de l'application de la norme IFRIC 21, la hausse des frais se limite à +2,0%\*, permettant une nette amélioration du coefficient d'exploitation (à 66,9% contre 68,9% au T1-14) malgré la poursuite du programme d'investissement et de développement des métiers.

### **Résultat d'exploitation**

Le résultat brut d'exploitation s'établit à 716 millions d'euros, en hausse de +21,6% par rapport au T1-14.

La charge nette du risque reste à un niveau bas à 50 millions d'euros au T1-15, reflétant la qualité des portefeuilles.

Au total, le pôle enregistre un résultat d'exploitation de 666 millions d'euros au T1-15 en forte hausse de +24,5% en données courantes et +25,4%\* par rapport au T1-14.

### **Résultat net**

Sur le T1-15, la contribution du pôle au résultat net part du Groupe s'élève à 522 millions d'euros (+21,4%), et à 623 millions d'euros ajusté de l'effet de la norme IFRIC 21, en forte progression de +22,8%\*, faisant ressortir un ROE pro forma de 18,3%.

## 6 - HORS PÔLES

M EUR	T1-14	T1-15	Var T1/T1
Produit net bancaire	(334)	(74)	+77,8%
<i>A données constantes*</i>			+77,8%
<i>Hors réévaluation de la dette liée au risque de crédit propre</i>			+22,7%
Frais de gestion	(36)	(20)	-44,4%
<i>A données constantes*</i>			n/s
Résultat brut d'exploitation	(370)	(94)	+74,6%
<i>A données constantes*</i>			+81,1%
Coût net du risque	(3)	0	n/s
Résultat net part du Groupe	(209)	(66)	n/s
<i>Hors réévaluation de la dette liée au risque de crédit propre</i>			n/s

Le Hors Pôles inclut :

- la gestion immobilière du siège social du Groupe,
- le portefeuille de participations du Groupe,
- les fonctions de centrale financière du Groupe, certains coûts relatifs aux projets transversaux et certains coûts engagés par le Groupe et non refacturés aux métiers.

Les revenus du **Hors Pôles** s'élèvent à -74 millions d'euros au T1-15 (contre -334 millions d'euros au T1-14). Ils intègrent en particulier la réévaluation de la dette liée au risque de crédit propre du Groupe à hauteur de +62 millions d'euros (à rapprocher de l'impact constaté au T1-14 de -158 millions).

Les frais de gestion s'élèvent ce trimestre à -20 millions d'euros, à comparer à -36 millions d'euros au T1-14.

Le résultat brut d'exploitation est de -94 millions d'euros au T1-15, contre -370 millions d'euros au T1-14. Retraité de la réévaluation de la dette liée au risque de crédit propre (voir note méthodologique n°8), il est de -156 millions d'euros (contre -212 millions d'euros au T1-14).

Le résultat net part du Groupe du Hors Pôles est en perte de -66 millions d'euros au T1-15, contre -209 millions d'euros au T1-14. Retraité de la réévaluation de la dette liée au risque de crédit propre (voir note méthodologique n°8), il est de -107 millions d'euros au T1-15 (contre -105 millions d'euros au T1-14).

## 7 - CONCLUSION

---

Le Groupe Société Générale conclut le premier trimestre sur de bons résultats, en tirant parti des signes d'amélioration économique dans ses bassins d'implantation comme du rebond des activités de marché et de financement. L'environnement reste cependant fragile et incertain, avec des facteurs positifs qui influent favorablement sur la conjoncture et la croissance des activités, mais aussi la situation toujours dégradée en Russie et le contexte de taux très défavorable. Le Groupe s'appuie toutefois sur le dynamisme de ses équipes, la qualité de ses portefeuilles et sa situation de capital et de liquidité solides pour continuer à déployer son plan stratégique de façon déterminée et ambitieuse au service de ses clients.

## 8 - CALENDRIER FINANCIER 2015

---

### *Calendrier de communication financière 2015*

19	mai	2015	Assemblée générale
26	mai	2015	Détachement du dividende
28	mai	2015	Mise en paiement du dividende
5	août	2015	Publication des résultats du deuxième trimestre et du premier semestre 2015
5	novembre	2015	Publication des résultats du troisième trimestre et des neuf premiers mois de 2015

Ce document comporte des éléments de projection relatifs aux objectifs et stratégies du Groupe Société Générale.

Ces projections reposent sur des hypothèses, à la fois générales et spécifiques, notamment l'application de principes et de méthodes comptables conformes au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté dans l'Union européenne, ainsi que l'application de la réglementation prudentielle en vigueur à ce jour.

Ces éléments sont issus de scénarii fondés sur un certain nombre d'hypothèses économiques dans un contexte concurrentiel et réglementaire donné. Le Groupe peut ne pas être en mesure :

- d'anticiper tous les risques, incertitudes ou autres facteurs susceptibles d'affecter son activité et d'en évaluer leurs conséquences potentielles ;
- d'évaluer avec précision dans quelle mesure la matérialisation d'un risque ou d'une combinaison de risques pourrait entraîner des résultats significativement différents de ceux projetés dans cette présentation.

Par conséquent, bien que Société Générale estime qu'ils reposent sur des hypothèses raisonnables, ces éléments de projection sont soumis à de nombreux risques et incertitudes, notamment des sujets dont le Groupe ou sa direction n'ont pas encore connaissance ou actuellement jugés non significatifs, et rien ne garantit que les événements anticipés se matérialiseront ou que les objectifs mentionnés seront atteints. Les facteurs importants susceptibles d'entraîner une différence marquée entre les résultats réels et les résultats anticipés dans les éléments de projection comprennent, entre autres, les tendances de l'activité économique en général et celles des marchés de Société Générale en particulier, les changements réglementaires et prudentiels et le succès des initiatives stratégiques, opérationnelles et financières de Société Générale.

Des informations détaillées sur les risques potentiels susceptibles d'affecter les résultats financiers de Société Générale sont consultables dans le Document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers.

Il est recommandé aux investisseurs de tenir compte des facteurs d'incertitudes et de risque susceptibles d'affecter les opérations du Groupe lorsqu'ils examinent les informations contenues dans les éléments de projection. Au-delà des obligations légales en vigueur, Société Générale ne s'engage aucunement à mettre à jour ou à réviser ses éléments de projection. Sauf mention contraire, les sources des classements et des positions de marché sont internes.

**9 - ANNEXE 1 : DONNÉES CHIFFRÉES** : données relatives à 2014 ajustées à la suite de l'entrée en vigueur de la norme IFRIC 21 qui s'applique de façon rétrospective au 1/1/2015

**COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE**  
(en millions d'euros)

	T1-14	T1-15	Var T1/T1
Produit net bancaire	5 656	6 353	+12,3%
Frais de gestion	(4 073)	(4 442)	+9,1%
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>1 583</b>	<b>1 911</b>	<b>+20,7%</b>
Coût net du risque	(667)	(613)	-8,1%
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>916</b>	<b>1 298</b>	<b>+41,7%</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	53	68	+28,3%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(2)	(34)	n/s
Pertes de valeur des écarts d'acquisition	(525)	0	+100,0%
Impôts sur les bénéfices	(203)	(370)	+82,3%
<b>Résultat net</b>	<b>239</b>	<b>962</b>	<b>x 4,0</b>
Dont participations ne donnant pas le contrôle	70	94	+34,3%
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>169</b>	<b>868</b>	<b>x 5,1</b>

Ratio Tier 1 fin de période

\* A périmètre et taux de change constants

**RESULTAT NET PART DU GROUPE APRES IMPOT PAR METIER**  
(en millions d'euros)

	T1-14	T1-15	Var T1/T1
Banque de détail en France	291	273	-6,2%
Banque de détail et Services Financiers Internationaux	(343)	139	n/s
Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	430	522	+21,4%
<b>TOTAL METIERS</b>	<b>378</b>	<b>934</b>	<b>x 2,5</b>
Hors Pôles	(209)	(66)	+68,4%
<b>GROUPE</b>	<b>169</b>	<b>868</b>	<b>x 5,1</b>

## BILAN CONSOLIDE

<i>Actif - en Md EUR</i>	<b>31.03.2015</b>	<b>31.12.2014</b>
Caisse, Banques centrales	60,5	57,1
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	595,9	530,5
Instruments dérivés de couverture	27,6	19,4
Actifs financiers disponibles à la vente	151,6	143,7
Prêts et créances sur les établissements de crédit	104,0	80,7
Prêts et créances sur la clientèle	346,9	344,4
Opérations de location-financement et assimilées	26,3	26,0
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	3,4	3,4
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	4,2	4,4
Actifs d'impôts	7,4	7,4
Autres actifs	74,3	65,2
Actifs non courants destinés à être cédés	0,8	0,9
Participations dans les sociétés mises en équivalence	2,9	2,8
Immobilisations corporelles et incorporelles	18,6	17,9
Ecarts d'acquisition	4,4	4,3
<b>Total</b>	<b>1 428,8</b>	<b>1 308,2</b>

<i>Passif - en Md EUR</i>	<b>31.03.2015</b>	<b>31.12.2014</b>
Banques centrales	6,9	4,6
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	540,2	480,3
Instruments dérivés de couverture	14,8	10,9
Dettes envers les établissements de crédit	122,4	91,3
Dettes envers la clientèle	340,5	349,7
Dettes représentées par un titre	111,2	108,7
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	12,0	10,2
Passifs d'impôts	1,5	1,4
Autres passifs	93,6	75,1
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	0,5	0,5
Provisions techniques des entreprises d'assurance	109,4	103,3
Provisions	4,6	4,5
Dettes subordonnées	10,3	8,8
Capitaux propres part du Groupe	57,2	55,2
Participations ne donnant pas le contrôle	3,8	3,6
<b>Total</b>	<b>1 428,8</b>	<b>1 308,2</b>

## 10 - ANNEXE 2 : NOTES MÉTHODOLOGIQUES

---

### 1- Les résultats consolidés du Groupe au 31 mars 2015 ont été examinés par le Conseil d'administration en date du 5 mai 2015

Les éléments financiers présentés au titre du trimestre ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne et applicable à cette date, et n'ont pas été audités.

A noter que les données de l'exercice 2014 ont été retraitées en raison de l'entrée en vigueur au premier janvier 2015 de la norme IFRIC 21 avec effet rétrospectif, induisant la publication de données ajustées au titre de l'exercice précédent.

2- Le **ROE** du Groupe est calculé sur la base des fonds propres moyens, c'est-à-dire des capitaux propres moyens part du Groupe en IFRS, en excluant (i) les gains ou pertes latents ou différés directement enregistrés en capitaux propres hors réserves de conversion, (ii) les titres super-subordonnés (« TSS »), (iii) les titres subordonnés à durée indéterminée (« TSDI ») reclassés en capitaux propres et en déduisant (iv) les intérêts à verser aux porteurs des TSS et aux porteurs des TSDI reclassés. Le résultat pris en compte pour calculer le ROE est déterminé sur la base du résultat net part du Groupe en déduisant les intérêts, nets d'effet fiscal, à verser aux porteurs de titres super-subordonnés sur la période, depuis 2006, aux porteurs des TSS et TSDI reclassés (Cf. infra).

L'allocation de capital aux différents métiers s'effectue à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014 sur la base de 10% des encours pondérés de début de période.

3- Pour le calcul du **bénéfice net par action**, le « résultat net part du Groupe de la période » est corrigé (réduit dans le cas d'un bénéfice et augmenté dans le cas d'une perte) des plus ou moins-values enregistrées sur les rachats partiels (neutre en 2015) et des intérêts, nets d'effet fiscal, à verser aux porteurs de :

- (i) TSS (-115 millions d'euros au titre du T1-15),
- (ii) TSDI reclassés en capitaux propres (+1 million d'euros au titre du T1-15).

Ce bénéfice net par action est alors déterminé en rapportant le résultat net part du Groupe de la période ainsi corrigé au nombre moyen d'actions ordinaires en circulation, hors actions propres et d'autocontrôle, mais y compris (a) les actions de trading détenus par le Groupe et (b) les actions en solde du contrat de liquidité.

4- L'**actif net** correspond aux capitaux propres part du Groupe, déduction faite (i) des TSS (9,4 milliards d'euros), des TSDI reclassés (0,3 milliard d'euros) et (ii) des intérêts à verser aux porteurs de TSS et aux porteurs de TSDI, mais réintégrant la valeur comptable des actions de trading détenues par le Groupe et des actions en solde du contrat de liquidité. L'**actif net tangible** est corrigé des écarts d'acquisition nets à l'actif et des écarts d'acquisition en mise en équivalence. Pour la détermination de l'Actif Net par Action ou de l'Actif Net Tangible par Action, le nombre d'actions pris en compte est le nombre d'actions ordinaires émises au 31 mars 2015, hors actions propres et d'autocontrôle, mais y compris (a) les actions de trading détenues par le Groupe et (b) les actions en solde du contrat de liquidité.

5- Les **fonds propres Common Equity Tier 1** du Groupe Société Générale sont déterminés conformément aux règles CRR/CRD4 applicables. Les **ratios de solvabilité** non phasés sont présentés pro-forma des résultats courus, nets de dividendes, de l'exercice en cours, sauf mention contraire. Lorsqu'il est fait référence aux ratios phasés, ceux-ci n'intègrent pas les résultats de l'exercice en cours, sauf mention contraire.

6- Le **ROTE** du Groupe est calculé sur la base des fonds propres tangibles, c'est-à-dire en excluant des capitaux propres comptables moyens cumulés part du Groupe, les écarts d'acquisition nets moyens à l'actif et les écarts d'acquisition moyens sous-jacents aux participations dans les entreprises mises en équivalence.

Le résultat pris en compte pour calculer le ROTE est déterminé sur la base du résultat net part du Groupe hors dépréciation des écarts d'acquisition, en réintégrant les intérêts nets d'impôt sur les TSS

sur la période (y compris frais d'émissions payés, sur la période, à des intervenants externes et charge de réescompte liée à la prime d'émission des TSS) et les intérêts nets d'impôt sur les TSDI (y compris frais d'émissions payés, sur la période, à des intervenants externes et charge de réescompte liée à la prime d'émission des TSDI).

## 7- Réserve de liquidité

Le **coussin d'actifs liquides ou réserve de liquidité** comprend

- a) les encaisses et dépôts en banques centrales reconnus pour le calcul du coussin de liquidité du ratio LCR, soit 51,5 Md EUR au 31 mars 2015 (48 Md EUR au 31 décembre 2014).
- b) des actifs liquides rapidement négociables sur le marché (*High Quality Liquid Assets*, ou HQLA), disponibles et après décote, tel que pris en compte dans le coussin de liquidité du ratio LCR, soit 79,1 Md EUR au 31 mars 2015 (75 Md EUR au 31 décembre 2014).
- c) les actifs éligibles en banque centrale, disponibles et nets de décote, soit 15,5 Md EUR (24 Md EUR au 31 décembre 2014).

Le montant des besoins de financement à court terme est déterminé sur la base des émissions à court terme du Groupe, hors assurances, des passifs interbancaires, majoré de la fraction à moins d'un an de la dette à long terme émise sur le même périmètre. Il s'élève au 31 mars à 59 Md EUR (58 Md EUR au 31 décembre 2014) et la fraction de la dette à moins d'un an intégrée dans le calcul est de 23 Md EUR (25 Md EUR au 31 décembre 2014).



## 8 – Eléments non économiques et retraitements

Les éléments non économiques correspondent à la réévaluation de la dette liée au risque de crédit propre et à l'ajustement de valeur lié au risque de crédit propre (DVA). Ces éléments, ainsi que les autres éléments faisant l'objet d'un retraitement, sont détaillés ci-après pour les T1-14 et T1-15.

A noter que les données concernant la CVA et la provision PEL/CEL sont communiquées pour information uniquement, elles ne font pas l'objet de retraitement au niveau du Groupe.

T1-14	Produit net bancaire	Frais de gestion	Autres	Coût du risque	Résultat net part du Groupe	
Réévaluation des dettes liées au risque de crédit propre*	(158)				(104)	Hors Pôles
Impact DVA comptable*	5				3	Groupe
Impact CVA comptable**	51				33	Groupe
Dépréciations et pertes en capital			(525)		(525)	Banque de détail et Services Financiers Internationaux
Provision PEL/CEL	(1)				(1)	Banque de détail en France
IFRIC 21	(19)	(198)			(146)	Groupe
<b>TOTAL</b>	<b>(122)</b>				<b>(739)</b>	<b>Groupe</b>

T1-15	Produit net bancaire	Frais de gestion	Autres	Coût du risque	Résultat net part du Groupe	
Réévaluation des dettes liées au risque de crédit propre*	62				41	Hors Pôles
Impact DVA comptable*	(9)				(6)	Groupe
Impact CVA comptable**	0				0	Groupe
Provision PEL/CEL	(109)				(68)	Banque de détail en France
IFRIC 21		(289)			(245)	Hors Pôles
<b>TOTAL</b>	<b>(56)</b>				<b>(278)</b>	<b>Groupe</b>

\* Eléments non économiques

\*\* Pour information

Pour le calcul des variations à périmètre et change constants, les éléments comparés ont été ajustés des trois quarts de l'effet de l'application de cette nouvelle norme comptable – les principaux éléments d'ajustement du produit net bancaire et des frais de gestion sont détaillés ci-dessous :

	Banque de détail en France		Banque de détail et Services Financiers Internationaux		Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs		Hors Pôles		Groupe	
	T1-14	T1-15	T1-14	T1-15	T1-14	T1-15	T1-14	T1-15	T1-14	T1-15
Total IFRIC 21 - PNB	-		-26	-					-26	
Total IFRIC 21 - Frais de gestion	-69	-62	-83	-101	-103	-188	-16	-35	-272	-386
<i>dont FRU</i>	-	-20		-8		-100		-		-128

	Banque de détail à l'International		Services Financiers aux entreprises		Assurances		Autres		Total	
	T1-14	T1-15	T1-14	T1-15	T1-14	T1-15	T1-14	T1-15	T1-14	T1-15
Total IFRIC 21 - PNB	-26	-	-	-	-	-	-	-	-26	-
Total IFRIC 21 - Frais de gestion	-39	-60	-14	-7	-25	-25	-5	-8	-83	-101
<i>dont FRU</i>								-8		-8

**NB (1)** En raison des règles d'arrondi, la somme des valeurs figurant dans les tableaux et analyses peut différer légèrement du total reporté.

**(2)** Société Générale rappelle que l'ensemble des informations relatives aux résultats de la période (notamment : communiqué de presse, données téléchargeables, diapositives de présentation et annexes) sont disponibles sur son site internet [www.societegenerale.com](http://www.societegenerale.com) dans la partie « Investisseur ».

## 11 - SERIES TRIMESTRIELLES

(en millions d'euros)	T1-14	T2-14	T3-14	T4-14	2014	T1-15
<b>Banque de détail en France</b>						
Produit net bancaire	2,073	2,066	2,019	2,117	8,275	2,055
Frais de gestion	-1,380	-1,269	1,285	1,423	5,357	1,391
Résultat brut d'exploitation	693	797	734	694	2,918	664
Coût net du risque	-232	-269	-237	-303	1,041	-230
Résultat d'exploitation	461	528	497	391	1,877	434
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	10	12	13	10	45	15
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-5	1	-6	-11	-21	-17
Impôts sur les bénéfices	-174	-201	-186	-143	-704	-159
Résultat net	292	340	318	247	1,197	273
Dont participations ne donnant pas le contrôle	1	-8	1	-1	-7	0
Résultat net part du Groupe	291	348	317	248	1,204	273
Fonds propres normatifs moyens	10,166	10,101	9,892	9,601	9,940	9,743
<b>(en millions d'euros)</b>						
<b>Banque de détail et Services Financiers Internationaux</b>						
Produit net bancaire	1,790	1,887	1,899	1,848	7,424	1,782
Frais de gestion	-1,119	-1,041	1,048	1,071	4,279	1,157
Résultat brut d'exploitation	671	846	851	777	3,145	625
Coût net du risque	-378	-312	-378	-374	1,442	-333
Résultat d'exploitation	293	534	473	403	1,703	292
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	7	11	13	19	50	14
Gains ou pertes nets sur autres actifs	3	0	-1	-200	-198	-25
Pertes de valeur des écarts d'acquisition	-525	0	0	0	-525	0
Impôts sur les bénéfices	-82	-144	-128	-105	-459	-81
Résultat net	-304	401	357	117	571	200
Dont participations ne donnant pas le contrôle	39	67	46	49	201	61
Résultat net part du Groupe	-343	334	311	68	370	139
Fonds propres normatifs moyens	9,564	9,335	9,676	9,727	9,576	9,513

(en millions d'euros)	T1-14	T2-14	T3-14	T4-14	2014	T1-15
<b>dont Banque de détail à l'international</b>						
Produit net bancaire	1,288	1,358	1,374	1,330	5,350	1,210
Frais de gestion	-833	-802	-797	-812	-3,244	-838
Résultat brut d'exploitation	455	556	577	518	2,106	372
Coût net du risque	-367	-291	-355	-342	-1,355	-277
Résultat d'exploitation	88	265	222	176	751	95
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	4	3	4	3	14	4
Gains ou pertes nets sur autres actifs	3	0	-1	-200	-198	0
Pertes de valeur des écarts d'acquisition	-525	0	0	0	-525	0
Impôts sur les bénéfices	-22	-60	-53	-38	-173	-22
Résultat net	-452	208	172	-59	-131	77
Dont participations ne donnant pas le contrôle	35	64	42	45	186	57
Résultat net part du Groupe	-487	144	130	-104	-317	20
Fonds propres normatifs moyens	5,984	5,845	6,058	5,991	5,969	5,758
<b>dont Services financiers aux entreprises et Assurances</b>						
Produit net bancaire	504	529	529	523	2,085	569
Frais de gestion	-275	-241	-247	-253	-1,016	-294
Résultat brut d'exploitation	229	288	282	270	1,069	275
Coût net du risque	-21	-20	-23	-24	-88	-25
Résultat d'exploitation	208	268	259	246	981	250
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	5	6	10	16	37	10
Gains ou pertes nets sur autres actifs	0	0	0	0	0	0
Pertes de valeur des écarts d'acquisition	0	0	0	0	0	0
Impôts sur les bénéfices	-66	-86	-81	-78	-311	-80
Résultat net	147	188	188	184	707	180
Dont participations ne donnant pas le contrôle	1	1	2	2	6	1
Résultat net part du Groupe	146	187	186	182	701	179
Fonds propres normatifs moyens	3,434	3,373	3,508	3,632	3,487	3,636
<b>dont Assurances</b>						
Produit net bancaire	182	191	193	191	757	205
Frais de gestion	-92	-66	-71	-71	-300	-102
Résultat brut d'exploitation	90	125	122	120	457	103
Coût net du risque	0	0	0	0	0	0
Résultat d'exploitation	90	125	122	120	457	103
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	0	0	0	0	0	0
Gains ou pertes nets sur autres actifs	0	0	0	0	0	0
Pertes de valeur des écarts d'acquisition	0	0	0	0	0	0
Impôts sur les bénéfices	-29	-40	-39	-37	-145	-33
Résultat net	61	85	83	83	312	70
Dont participations ne donnant pas le contrôle	0	0	1	2	3	0
Résultat net part du Groupe	61	85	82	81	309	70
Fonds propres normatifs moyens	1,526	1,528	1,582	1,609	1,561	1,639
<b>dont Services Financiers aux entreprises</b>						
Produit net bancaire	322	338	336	332	1,328	364
Frais de gestion	-183	-175	-176	-182	-716	-192
Résultat brut d'exploitation	139	163	160	150	612	172
Coût net du risque	-21	-20	-23	-24	-88	-25
Résultat d'exploitation	118	143	137	126	524	147
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	5	6	10	16	37	10
Gains ou pertes nets sur autres actifs	0	0	0	0	0	0
Pertes de valeur des écarts d'acquisition	0	0	0	0	0	0
Impôts sur les bénéfices	-37	-46	-42	-41	-166	-47
Résultat net	86	103	105	101	395	110
Dont participations ne donnant pas le contrôle	1	1	1	0	3	1
Résultat net part du Groupe	85	102	104	101	392	109
Fonds propres normatifs moyens	1,909	1,845	1,925	2,023	1,926	1,997
<b>dont autre</b>						
Produit net bancaire	-2	0	-4	-5	-11	3
Frais de gestion	-11	2	-4	-6	-19	-25
Résultat brut d'exploitation	-13	2	-8	-11	-30	-22
Coût net du risque	10	-1	0	-8	1	-31
Résultat d'exploitation	-3	1	-8	-19	-29	-53
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	-2	2	-1	0	-1	0
Gains ou pertes nets sur autres actifs	0	0	0	0	0	-25
Pertes de valeur des écarts d'acquisition	0	0	0	0	0	0
Impôts sur les bénéfices	6	2	6	11	25	21
Résultat net	1	5	-3	-8	-5	-57
Dont participations ne donnant pas le contrôle	3	2	2	2	9	3
Résultat net part du Groupe	-2	3	-5	-10	-14	-60
Fonds propres normatifs moyens	146	118	110	105	120	119

<b>(en millions d'euros)</b>	<b>T1-14</b>	<b>T2-14</b>	<b>T3-14</b>	<b>T4-14</b>	<b>2014</b>	<b>T1-15</b>
<b>Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs</b>						
Produit net bancaire	2,127	2,295	2,115	2,189	8,726	2,590
Frais de gestion	-1,538	-1,546	-1,537	-1,677	-6,298	-1,874
<i>Résultat brut d'exploitation</i>	589	749	578	512	2,428	716
Coût net du risque	-54	28	-27	-28	-81	-50
<i>Résultat d'exploitation</i>	535	777	551	484	2,347	666
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	25	19	28	26	98	37
Gains ou pertes nets sur autres actifs	0	-5	0	0	-5	-1
Pertes de valeur des écarts d'acquisition	0	0	0	0	0	0
Impôts sur les bénéfices	-127	-186	-118	-84	-515	-176
<i>Résultat net</i>	433	605	461	426	1,925	526
Dont participations ne donnant pas le contrôle	3	4	5	4	16	4
<i>Résultat net part du Groupe</i>	430	601	456	422	1,909	522
Fonds propres normatifs moyens	12,419	12,742	13,299	13,683	13,036	13,544
<b>dont Activités de Marché &amp; Services aux Investisseurs, depuis 2014</b>						
Produit net bancaire	1,413	1,491	1,322	1,402	5,628	1,770
dont Actions	653	496	435	652	2,236	853
dont Taux, Changes et Matières premières	556	711	620	463	2,350	584
dont Prime Services	31	101	104	117	353	144
dont Métier Titres	173	183	163	170	689	188
Frais de gestion	-1,008	-1,032	-992	-1,094	-4,126	-1,295
<i>Résultat brut d'exploitation</i>	405	459	330	308	1,502	475
Coût net du risque	-10	2	-21	-6	-35	-5
<i>Résultat d'exploitation</i>	395	461	309	302	1,467	470
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	-2	-1	0	3	0	1
Gains ou pertes nets sur autres actifs	0	0	0	2	2	-1
Pertes de valeur des écarts d'acquisition	0	0	0	0	0	0
Impôts sur les bénéfices	-106	-118	-70	-84	-378	-133
<i>Résultat net</i>	287	342	239	223	1,091	337
Dont participations ne donnant pas le contrôle	2	3	5	2	12	3
<i>Résultat net part du Groupe</i>	285	339	234	221	1,079	334
Fonds propres normatifs moyens	7,936	7,995	8,278	8,410	8,155	7,996
<b>dont Financement et Conseil</b>						
Produit net bancaire	453	546	520	541	2,060	522
Frais de gestion	-323	-312	-323	-345	-1,303	-367
<i>Résultat brut d'exploitation</i>	130	234	197	196	757	155
Coût net du risque	-43	27	-4	-20	-40	-30
<i>Résultat d'exploitation</i>	87	261	193	176	717	125
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	0	0	1	-1	0	9
Gains ou pertes nets sur autres actifs	0	-8	-1	-1	-10	0
Pertes de valeur des écarts d'acquisition	0	0	0	0	0	0
Impôts sur les bénéfices	-8	-50	-34	1	-91	-22
<i>Résultat net</i>	79	203	159	175	616	112
Dont participations ne donnant pas le contrôle	0	2	-1	2	3	0
<i>Résultat net part du Groupe</i>	79	201	160	173	613	112
Fonds propres normatifs moyens	3,454	3,698	4,024	4,251	3,857	4,564
<b>dont Métier Titres et Courtage</b>						
Produit net bancaire						
Frais de gestion						
<i>Résultat brut d'exploitation</i>						
Coût net du risque						
<i>Résultat d'exploitation</i>						
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence						
Gains ou pertes nets sur autres actifs						
Pertes de valeur des écarts d'acquisition						
Impôts sur les bénéfices						
<i>Résultat net</i>						
Dont participations ne donnant pas le contrôle						
<i>Résultat net part du Groupe</i>						
Fonds propres normatifs moyens						
<b>dont Gestion d'Actifs et Banque Privée</b>						
Produit net bancaire	261	258	273	246	1,038	298
dont Lyxor	48	50	49	55	202	52
dont Banque Privée	207	201	219	188	815	240
dont autre	6	7	5	3	21	6
Frais de gestion	-207	-202	-222	-238	-869	-212
<i>Résultat brut d'exploitation</i>	54	56	51	8	169	86
Coût net du risque	-1	-1	-2	-2	-6	-15
<i>Résultat d'exploitation</i>	53	55	49	6	163	71
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	27	20	27	24	98	27
Gains ou pertes nets sur autres actifs	0	3	1	-1	3	0
Pertes de valeur des écarts d'acquisition	0	0	0	0	0	0
Impôts sur les bénéfices	-13	-18	-14	-1	-46	-21
<i>Résultat net</i>	67	60	63	28	218	77
Dont participations ne donnant pas le contrôle	1	-1	1	0	1	1
<i>Résultat net part du Groupe</i>	66	61	62	28	217	76
Fonds propres normatifs moyens	1,029	1,050	997	1,023	1,025	984

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>T1-14</b>	<b>T2-14</b>	<b>T3-14</b>	<b>T4-14</b>	<b>2014</b>	<b>T1-15</b>
<b>Hors Pôles</b>						
Produit net bancaire	-334	-348	-157	-25	-864	-74
dont MtM passifs financiers	-158	-21	-4	44	-139	62
Frais de gestion	-36	24	-50	-41	-103	-20
Résultat brut d'exploitation	-370	-324	-207	-66	-967	-94
Coût net du risque	-3	-199	0	-201	-403	0
Résultat d'exploitation	-373	-523	-207	-267	-1,370	-94
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	11	7	-15	17	20	2
Gains ou pertes nets sur autres actifs	0	206	0	127	333	9
Pertes de valeur des écarts d'acquisition	0	0	0	0	0	0
Impôts sur les bénéfices	180	129	37	-44	302	46
Résultat net	-182	-181	-185	-167	-715	-37
Dont participations ne donnant pas le contrôle	27	23	17	22	89	29
Résultat net part du Groupe	-209	-204	-202	-189	-804	-66
<b>Groupe</b>						
Produit net bancaire	5,656	5,900	5,876	6,129	23,561	6,353
Frais de gestion	-4,073	-3,832	-3,920	-4,212	-16,037	-4,442
Résultat brut d'exploitation	1,583	2,068	1,956	1,917	7,524	1,911
Coût net du risque	-667	-752	-642	-906	-2,967	-613
Résultat d'exploitation	916	1,316	1,314	1,011	4,557	1,298
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	53	49	39	72	213	68
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-2	202	-7	-84	109	-34
Pertes de valeur des écarts d'acquisition	-525	0	0	0	-525	0
Impôts sur les bénéfices	-203	-402	-395	-376	-1,376	-370
Résultat net	239	1,165	951	623	2,978	962
Dont participations ne donnant pas le contrôle	70	86	69	74	299	94
Résultat net part du Groupe	169	1,079	882	549	2,679	868
Fonds propres normatifs moyens	42,171	42,206	42,908	43,277	42,641	43,674
ROE Groupe (après impôt)	0.8%	9.3%	7.2%	4.0%	5.3%	6.9%
Coefficient d'exploitation (hors réévaluation des dettes liées au risque de crédit propre)	72%	65%	67%	69%	68%	70%

## 2.2 Nouveaux produits ou services importants lancés

### Métier

### Nouveaux produits ou services

<b>Banque de détail et Services Financiers Internationaux</b>	« Voiture intelligente » (mars 2015 ; Essox-République Tchèque) (Banque de détail à l'International)	Nouveau service de conseil client permettant d'éviter les pièges habituels lors de l'achat d'un véhicule à des propriétaires particuliers. Les services juridiques incluent un modèle de contrat d'achat, une sélection des conditions techniques ainsi que l'historique du véhicule choisi.
	« Sound Drive et Sound Cash » (février 2015; SGGH-Ghana) (Banque de détail à l'International)	Sound Drive est un nouveau produit d'assurance de véhicule permettant d'assurer un client ainsi que son véhicule selon deux types de couverture :  - Sound Drive Intégral qui propose une assurance 'tout risques' plus large, pour garantir un remboursement complet quel que soit le dommage subi par le véhicule.  - Sound Drive Tiers Personne, qui propose une couverture au tiers, une solution « a minima » mais obligatoire pour tout véhicule.  Sound Cash est un nouveau produit d'assurance dédié à la protection de moyens de paiement, unique en son genre au Ghana. Cette assurance a été conçue pour protéger les clients d'usages frauduleux en cas de perte ou de vol de leur carte bancaire ou de leur chéquier.
	« Agence bancaire mobile » (février 2015 ;SGBF-Burkina Faso) (Banque de détail à l'International)	Nouveau concept d'agence bancaire mobile et dotée d'une antenne satellitaire. Ce point de vente offre les mêmes commodités et services que les agences classiques bâties 'en dur' : elle compte 4 bureaux de conseillers de clientèle, un bureau de chargée d'accueil, une caisse, un hall d'attente et un Distributeur Automatique de Billets. Il s'agit d'une innovation forte qui incarne parfaitement la volonté de SGBF d'être une banque proche de ses clients.
	« Booster » (février 2015 ; BFV-SG-Madagascar) (Banque de détail à l'International)	Nouvelle offre d'épargne avec de nouvelles maturités et des taux boostés. Booster fait partie des offres les mieux rémunérées du marché malgache, en proposant un placement allant de 1 à 36 mois et une rémunération exceptionnelle de 4,50% jusqu'à 11,50% en fonction de la durée du placement choisie, et ceci pour toute souscription entre le 16 février et le 02 mai 2015.
	"Assurance Famille 100% en ligne" (mars 2015; Sogecap-France) (Services Financiers aux entreprises et Assurances)	Nouvelle assurance dédiée à la protection de la famille, unique sur le marché à plusieurs titres :  - 100 % en ligne, car elle peut être souscrite immédiatement et sans examens médicaux. Les modifications et résiliations sont également possibles en ligne  - modulable, car elle comprend un capital en cas de décès, complété au choix d'une garantie arrêt de travail seule ou d'une garantie arrêt de travail + chômage offrant des prestations forfaitaires (à la différence du marché qui propose des prestations indemnitaires)  - différentiante, car elle intègre la couverture des enfants du client en cas d'infirmité accidentelle lourde avec le paiement d'un capital forfaitaire et le service de conseil médical en ligne et par téléphone : "Médecin direct" utilisable à tout moment.
<b>Banque de détail en France</b>	Cycléa Pack Ellipro (Société Générale)	Offre de renseignement commercial auprès des clientèles commerciales
	La complémentaire santé collective (Société Générale)	La COMPLEMENTAIRE SANTE COLLECTIVE est l'offre d'assurance Santé Collective lancée par Société Générale sur le marché des Professionnels, Entreprises et Associations, dans le cadre de la loi n°2013-504
	La Gestion Initiale (Marché des Particuliers) (Crédit du Nord)	la Gestion Initiale est une offre de gestion déléguée des contrats d'assurance vie et de capitalisation accessible dès 30 000€.
	Santé collective Pros (Crédit du Nord)	Contrat d'assurance Santé Collective avec Sogecap, pour les professionnels
	Santé collective entreprises (Crédit du Nord)	Offre Santé Collective entreprises, pour couvrir les salariés dans le cadre de la loi n°2013-504
	Webfactures (Crédit du Nord)	Solution d'encaissement de factures par carte bancaire en ligne pour les clients professionnels et entreprises ne disposant pas de site marchand.
	Paiement mobile (GTPS)	Déploiement sur toute la France pour Société Générale

<b>Banque de Grande Clientèle et solutions Investisseurs</b>	<p>Lyxor lance les premières parts d'ETF couvertes en change sur l'EURO STOXX 50 pour répondre aux besoins des investisseurs (Février 2015) (Lyxor)</p>	<p>Lyxor Asset Management (Lyxor) est le premier fournisseur d'ETF à offrir aux investisseurs des classes de parts couvertes en change sur l'indice EURO STOXX 50, avec des frais totaux de 0.20% par an. Ces ETF couverts en change sont parfaitement adaptés aux besoins des investisseurs dans un environnement où le non alignement des politiques monétaires contribue à une augmentation de la volatilité des taux de change. Les fluctuations de change peuvent conduire à une divergence significative entre la performance de l'indice en devise locale et la performance d'un ETF non couvert en change coté dans un autre devise. Lyxor est le premier fournisseur d'ETF sur l'indice Euro STOXX 50 en termes d'actifs sous gestion avec USD 6,5 milliards, et en termes de liquidité</p>
	<p>Lyxor lance le fonds Smart Cash pour améliorer la gestion des liquidités à court terme, accessible via un ETF et un fonds ouvert (Mars 2015) (Lyxor)</p>	<p>Lyxor Asset Management (« Lyxor ») annonce le lancement du fonds Lyxor Smart Cash apportant une solution aux investisseurs (trésoriers, gérants de fonds, institutionnels) à la recherche de rendements court terme supérieurs aux fonds monétaires classiques. Cette stratégie conforme à la directive UCITS de gestion active est accessible via un fonds ou un ETF coté sur Euronext.  Lyxor Smart Cash offre la possibilité d'accéder simplement à des placements sécurisés ou repo* pour optimiser le rendement des placements à court terme sans risque de duration ou de liquidité, ce qui constitue une réponse performante et innovante à la faiblesse persistante des taux monétaires. De plus, le fonds présente les caractéristiques nécessaires à la qualification d'équivalent de trésorerie par les commissaires aux comptes de l'investisseur.</p>
	<p>Lyxor annonce un nouveau partenariat avec Quantmetrics pour sa plateforme de comptes gérés AIFM (Lyxor)</p>	<p>Lyxor Asset Management (« Lyxor ») annonce son partenariat avec Quantmetrics Capital Management (« Quantmetrics »), qui rejoindra la plateforme Lyxor de comptes gérés AIFM. Grâce à ce nouveau partenariat, Lyxor lance sur sa plateforme alternative la première stratégie conforme à la directive AIFM. La stratégie d'investissement de Quantmetrics consistera en un programme CTA court terme investi dans toutes les classes d'actifs et cherche à combiner des analyses comportementales et quantitatives pour créer de l'alpha. Par ces techniques de trading systématique à court terme, elle entend tirer parti des légers écarts temporaires de prix sur les marchés financiers aux Etats-Unis, en Europe et en Asie. En 2015, dans un environnement favorable aux CTA, cette stratégie pourrait être une bonne source de diversification pour les investisseurs, permettant aussi de générer des performances positives non corrélées. James Fowler, fondateur de Quantmetrics, explique : « Alors que les investisseurs institutionnels ont du mal à identifier des opportunités de performances durables, nos stratégies ont été développées pour apporter du rendement dans différents environnements de marché. Cela est d'autant plus vrai en période de forte volatilité car nous pouvons exploiter les opportunités de court terme sur des futures très liquides. Nous sommes heureux que Lyxor ait choisi de travailler avec Quantmetrics et pensons que notre stratégie profitera aux investisseurs institutionnels. »</p>

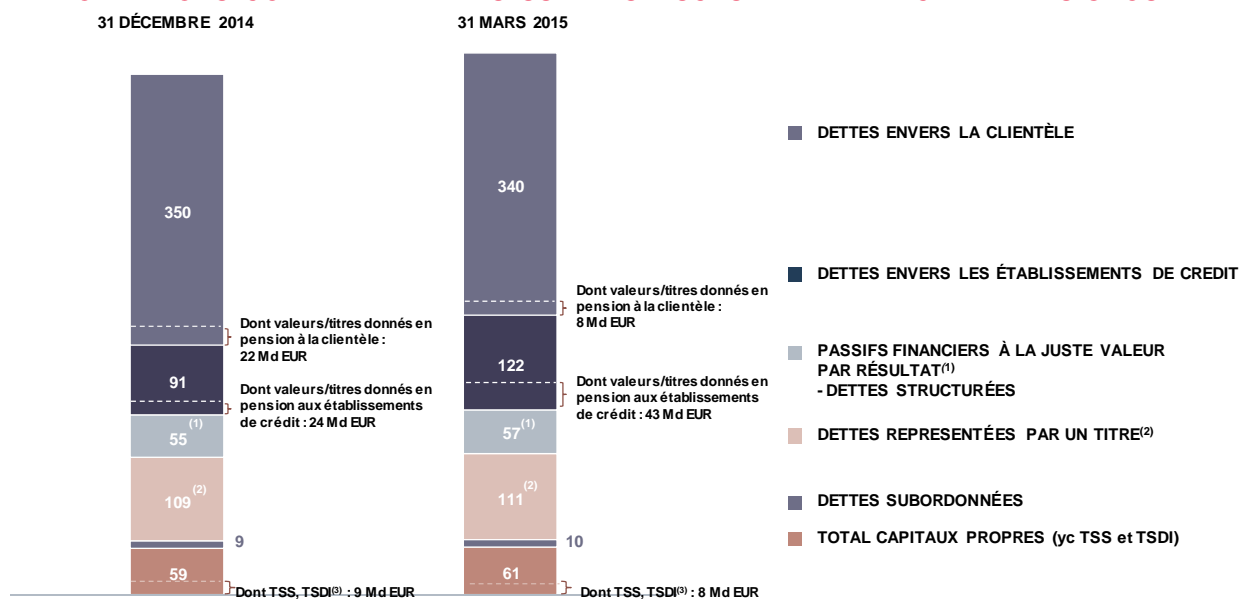


## 2.3 Politique financière

### 2.3.1 Situation d'endettement du groupe

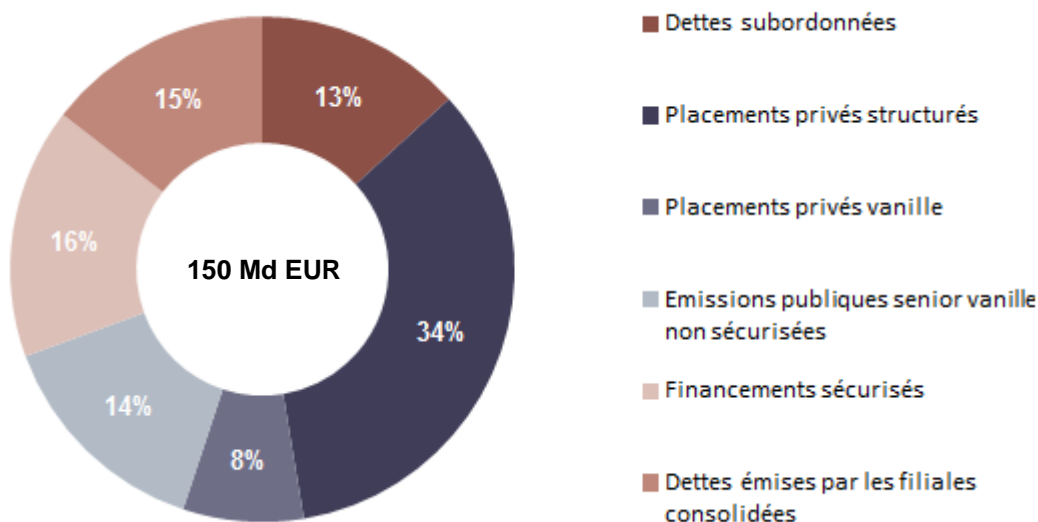
Structure de financement :

#### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LA STRUCTURE DE FINANCEMENT DU GROUPE



- (1) Dont dettes représentées par un titre dans le portefeuille de transaction, et dettes évaluées à la juste valeur par résultat sur option. Montant des émissions non sécurisées à échéance supérieure à un an : 38 Md EUR à fin T1-15 et 35 Md EUR à fin décembre 2014 (montant ajusté par rapport aux données communiquées à fin 2014)
- (2) Dont, à fin mars 2015 : SGSCF : 8,3 Md EUR ; SGSFH : 9,2 Md EUR ; CRH : 6,7 Md EUR ; titrisations et autres émissions sécurisées : 5,2 Md EUR ; conduits : 6,8 Md EUR (respectivement à fin décembre 2014 : SGSCF : 8,4 Md EUR ; SGSFH : 8,7 Md EUR ; CRH : 7,3 Md EUR ; titrisations : 4,5 Md EUR ; conduits : 7,0 Md EUR) Montant des émissions non sécurisées à échéance supérieure à un an : 29 Md EUR à fin T1-15 et 29 Md EUR à fin décembre 2014 (montant ajusté par rapport aux données communiquées à fin 2014)
- (3) TSS, TSDI : Titres Super Subordonnés, Titres Subordonnés à Durée Indéterminée. Montants nominaux hors notamment effet change, primes d'émission et intérêts courus

#### Encours des titres émis à long terme par le Groupe<sup>(1)</sup>



- (1) : L'encours de la dette à court terme émise au 31 mars 2015 s'élève à 38,7 Md EUR, y compris les conduits

## 3 - Chapitre 3 : Gouvernement d'entreprise

---

### 3.1 Conseil d'administration et Direction générale

Le 19 mars 2015, les deux administratrices salariées, Mmes Béatrice LEPAGNOL et France HOUSSAYE, ont été réélues pour trois ans.

Le 19 mai 2015, l'assemblée générale ordinaire des actionnaires se prononcera, sur proposition du Comité des nominations et du Gouvernement d'entreprise, sur des renouvellements et nominations d'administrateurs.

Seront proposés pour être renouvelés :

- Mme Kyra HAZOU, administrateur indépendant ;
- Mme Ana-Maria LLOPIS-RIVAS, administrateur indépendant ;
- M. Frédéric OUDEA.

Seront proposés pour être nommés :

- Mme Barbara DALIBARD, administrateur indépendant ;
- M. Gérard MESTRALLET, administrateur indépendant.

M. Anthony WYAND, Vice-président, et M. Jean-Martin FOLZ, administrateur indépendant, Président du Comité des nominations et du Gouvernement d'entreprise, n'ont pas souhaité voir leurs mandats renouvelés.

Si ces résolutions sont adoptées, le Conseil d'administration sera composé de quatorze membres dont deux salariés élus par les salariés en mars 2015 pour 3 ans. Il comportera 5 femmes élues par l'Assemblée soit 41,6 % de ses membres élus par les actionnaires. Sa composition sera équilibrée en termes de compétences. Le taux d'indépendants du Conseil sera de plus de 91,6% (11/12) selon le nouveau mode de calcul du Code AFEP-MEDEF qui exclut les salariés et de plus de 78,5% (11/14) selon l'ancienne méthode de calcul.

A l'issue de l'Assemblée, comme annoncé en janvier 2015, la dissociation des fonctions de Président et de Directeur général sera effective. Monsieur Lorenzo Bini Smaghi deviendra Président du Conseil, Monsieur Frédéric Oudéa conservera la fonction de Directeur général. Les deux fonctions de Vice-président du Conseil disparaîtront.

S'agissant des Comités du Conseil d'administration, Mme Nathalie RACHOU prendra la présidence du Comité des risques et Mme Alexandra SCHAAPVELD celle du Comité d'audit et du contrôle interne.

Enfin, sous réserve de son élection par l'Assemblée Générale, M. Gérard MESTRALLET sera appelé à remplacer M. Jean-Martin FOLZ comme Président du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise et membre du Comité des rémunérations. M. Jean-Bernard LEVY continuera d'assurer la présidence du Comité des rémunérations.

### 3.2 Rapport sur les politiques et pratiques de rémunération

## SYNTHESE

La politique de rémunération menée par le Groupe a pour objectif de garantir l'attraction, l'engagement et la fidélisation sur le long terme des collaborateurs, tout en s'assurant d'une gestion appropriée des risques et de la conformité. Pour les dirigeants mandataires sociaux, elle vise en outre à reconnaître la mise en œuvre de la stratégie du Groupe sur le long terme dans l'intérêt de ses actionnaires, de ses clients et de ses collaborateurs.

## GOUVERNANCE DU GROUPE EN MATIERE DE POLITIQUE DE REMUNERATION

**La gouvernance appliquée par le Groupe permet d'assurer une revue exhaustive et indépendante de la politique de rémunération.** Elle repose sur :

- > un examen annuel des rémunérations, piloté par la Direction des ressources humaines, impliquant les fonctions de contrôle de l'entreprise et procédant par étapes successives de validation jusqu'à la Direction générale ;
- > une validation in fine de cette politique, à la fois sur les principes, les budgets et les allocations individuelles, par le Conseil d'administration après examen par le Comité des rémunérations.

**La politique de rémunération est établie dans le respect des réglementations, et notamment de la Directive européenne 2013/36/UE du 26 juin 2013 dite CRDIV** et de sa transposition en France via l'Ordonnance n°2014-158 du 20 février 2014, pour les personnes ayant une incidence significative sur le profil de risque du Groupe (ci-après « population régulée »). Elle est revue régulièrement :

- > en externe par les autorités de contrôle ;
- > en interne, de manière indépendante, par la Direction du contrôle périodique.

Pour les dirigeants mandataires sociaux, elle se conforme également aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF.

## POLITIQUE ET PRINCIPES DU GROUPE EN MATIERE DE REMUNERATION

La Directive CRD IV, qui s'applique à partir de l'exercice 2014, prévoit notamment :

- > une définition de la population régulée encadrée par des standards techniques réglementaires définis par l'European Banking Authority (EBA), dans le Règlement (UE) N° 604/2014 ;
- > le plafonnement de la rémunération variable de cette population au niveau du salaire fixe, avec la possibilité d'aller jusqu'à un rapport de 2 : 1 entre variable et fixe, sous réserve d'approbation par les actionnaires en Assemblée générale.

**En 2014, le Groupe a achevé de se mettre en conformité avec la Directive CRDIV :**

- > en définissant un périmètre de population régulée conforme au Règlement (UE) 604/2014 ;
- > en faisant autoriser par l'Assemblée générale des actionnaires du 20 mai 2014 le relèvement du ratio variable / fixe de cette population à 2 : 1 ;
- > en faisant évoluer sa structure de rémunération.

° **La méthodologie de détermination de la population régulée a été adaptée en 2014 pour intégrer les standards techniques réglementaires de l'EBA dans leur version définitive** (critères de niveau de responsabilité, d'impact en risque et de niveau de rémunération totale). Sur ces bases, **la population régulée 2014 totalise 550 personnes (hors dirigeants mandataires sociaux)**, toutes régulées de par leur incidence sur les risques à titre individuel, contre 360 en 2013.

L'augmentation du nombre de régulés entre 2013 et 2014 s'explique par la mise en oeuvre des standards définitifs de l'EBA, qui conduit à appliquer un seuil de rémunération totale minimal plus faible (500 K€ vs. 750 K€) et à identifier des collaborateurs au sein des entités les plus significatives du Groupe (introduction d'une nouvelle notion d'« unité opérationnelle importante »). Elle est également due aux changements d'organisation intervenus en 2014.

° **L'approche adoptée les années précédentes en matière de définition et de structuration des rémunérations variables de la population régulée, qui demeure conforme à la Directive CRDIV, a été reconduite.** Ses principales composantes sont les suivantes :

- > **Des enveloppes de rémunération variable déterminées par ligne-métier sur la base :**
  - **des résultats financiers** après prise en compte des coûts du risque, du capital et de la liquidité, la Direction Financière veillant à ce que les montants des enveloppes de rémunération variable n'entravent pas la capacité du Groupe à atteindre ses objectifs en matière de fonds propres ;
  - **et d'éléments qualitatifs** tels que les pratiques de marché, les conditions d'exercice de l'activité et la gestion des risques, avec un processus d'appréciation indépendante mené par les Directions des risques et de la conformité pour les métiers de Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs, et depuis 2014 pour ceux de Banque de Détail et Services Financiers Internationaux.
- > **Des allocations individuelles corrélées à une évaluation annuelle formalisée tenant compte d'objectifs quantitatifs et qualitatifs connus du collaborateur**, avec en complément une évaluation conduite par les

Directions des risques et de la conformité sur la gestion des risques et le respect des règles de conformité. <sup>1</sup>

- > **Une structure de rémunération variable conforme à la réglementation et intégrant notamment :**
- une part non-acquise soumise à conditions de présence, de performance, de gestion appropriée des risques et de respect de la conformité, acquise sur trois ans par tiers, avec un taux de **différé de 40% minimum et pouvant aller au-delà de 70% pour les rémunérations variables les plus élevées** ;
  - une attribution pour **au moins 50% sous forme d'équivalents actions Société Générale** (50% de la part acquise et deux-tiers de la part non acquise).

Ainsi, la part de **la rémunération variable versée immédiatement en numéraire est limitée à 30% et peut même se situer en-deçà de 15% pour les rémunérations variables les plus élevées**. Les instruments indexés sur le cours de l'action font, en outre, l'objet d'une période d'indisponibilité de six mois minimum.

Sur le modèle de la politique appliquée aux dirigeants mandataires sociaux (cf. ci-dessous), le dispositif de rémunération variable du Comité exécutif et du Comité de direction a été rendu plus contraint. La part non-acquise de leur rémunération variable est désormais différée sur cinq ans, dont une part différée sur trois ans par tiers tel que mentionné ci-dessus et une part sous forme d'intéressement à long terme acquis à l'issue d'une période de cinq ans, attribué en équivalents actions Société Générale et soumis à des conditions alignées sur la performance relative de l'action Société Générale.

° En conformité avec la réglementation, **l'Assemblée générale des actionnaires de Société Générale qui s'est réunie le 20 mai 2014 a autorisé un relèvement du plafond de rémunération variable à deux fois la rémunération fixe pour l'ensemble des régulés du Groupe**. Cette décision restera en vigueur tant que l'Assemblée générale ne l'aura pas remise en cause.

° **L'enveloppe de rémunération variable de la population régulée au titre de 2014 s'établit à 205 M€ et sa rémunération globale fixe et variable à 390 M€**. Le niveau de rémunération moyen qui en résulte est en retrait par rapport à celui extériorisé en 2013 de -38% en variable et de -15% en global fixe et variable, en corrélation avec l'élargissement de la population régulée à des niveaux de rémunération moins élevés et avec la baisse des enveloppes de rémunération variable de la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs, qui regroupe la majeure partie des salariés régulés.

<b>2014</b>	<b>Total Groupe</b>
<b>Population régulée</b>	550
<b>Rémunération totale</b>	389,6
dont Rémunération fixe	184,3
dont Rémunération variable	205,2
% en instruments	54%
% en différé	50%
ratio moyen variable / fixe	111%

*Données hors dirigeants mandataires sociaux*

---

1 : Toute référence dans ce rapport à la conformité intègre la notion de risque de réputation.

## DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

° **La rémunération annuelle fixe du Président-Directeur général a été établie à 1 300 000 €** par le Conseil d'administration du 31 juillet 2014. Auparavant, le Président-Directeur général percevait un montant de rémunération fixe de 1 000 000 € par an et une indemnité annuelle de 300 000 €, qui lui avait été accordée en 2009 en compensation de la perte de ses droits au régime de retraite complémentaire Société Générale à l'occasion de la rupture de son contrat de travail. L'indemnité annuelle de 300 000 € a en parallèle été supprimée. Cette simplification de la rémunération du Président-Directeur général est sans effet sur le calcul du plafonnement de la rémunération variable prévu par la Directive CRDIV, qui assimile l'indemnité de 300 000 € à une rémunération fixe.

**La rémunération annuelle fixe des Directeurs généraux délégués a par ailleurs été portée à 800 000 €** pour tenir compte à la fois de la mise en application de la Directive CRDIV et de l'élargissement de leurs responsabilités dans le cadre d'une organisation resserrée, comptant désormais deux Directeurs généraux délégués au lieu de trois.

**Ces dispositions ont pris effet le 1er septembre 2014.**

° **La rémunération variable annuelle des dirigeants mandataires sociaux**, qui reconnaît la performance de l'année et la contribution des dirigeants mandataires sociaux à la réussite du Groupe **est fonction** :

- > **pour 60%, de la réalisation d'objectifs quantitatifs** assis sur des indicateurs financiers pondérés à part égale, soit :
  - au niveau du Groupe : résultat brut d'exploitation, coefficient d'exploitation et bénéfice net par action ;
  - au niveau du périmètre de supervision des Directeurs généraux délégués : résultat brut d'exploitation, coefficient d'exploitation et résultat courant avant impôts.
- > **pour 40%, de l'atteinte d'objectifs qualitatifs prédéfinis tels que** la mise en œuvre de la stratégie du Groupe et des métiers, la conformité réglementaire et la maîtrise des risques, l'optimisation de l'organisation et la responsabilité sociale et environnementale.

En cohérence avec le Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, **la rémunération variable annuelle est plafonnée en pourcentage de la rémunération fixe**. Sur décision du Conseil d'administration du 31 juillet 2014, **les plafonds ont été ramenés à 135% pour le Président-Directeur général et à 115% pour les Directeurs généraux délégués**.

La rémunération variable annuelle des dirigeants mandataires sociaux au titre de 2014 a été déterminée en conformité avec le niveau d'atteinte de leurs objectifs. **Elle s'établit pour le Président-Directeur général à 948 767 €, en baisse de 33% par rapport à 2013.**

La structure de cette rémunération variable annuelle respecte la Directive CRDIV. **Pour l'ensemble des dirigeants mandataires sociaux, elle est ainsi différée à 60% et attribuée en équivalents actions à hauteur de 60%.**

° Les dirigeants mandataires sociaux bénéficient, par ailleurs depuis 2012, d'un **plan d'intéressement à long terme**, permettant d'aligner sur la durée leurs intérêts avec ceux des actionnaires. **Au titre de 2014, ce plan consiste en l'attribution d'équivalents actions en deux tranches, dont les durées d'acquisition sont de quatre et six ans, suivies d'une période d'indisponibilité d'une année.** L'acquisition définitive dépend de la performance relative de l'action Société générale par rapport à un panel de banques européennes comparables sur toute la durée d'acquisition, ainsi que de critères de profitabilité interne.

Dans le respect de la Directive CRDIV et suite à l'autorisation obtenue en Assemblée générale des actionnaires du 20 mai 2014 pour l'ensemble de la population régulée du Groupe Société Générale, **la composante variable de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, incluant la rémunération variable annuelle et l'intéressement à long terme, est plafonnée à deux fois la composante fixe.**

° Les dirigeants mandataires sociaux sont soumis à des obligations de détention et de conservation de titres Société Générale.

Le Président-Directeur général n'est plus attributaire d'option de souscription d'actions depuis 2009.

En outre, il ne bénéficie d'aucune retraite supplémentaire d'entreprise, ni d'aucune indemnité de départ.

## PREAMBULE

Le présent document a été établi en application des articles L511-71 à L511-88 du Code Monétaire et Financier introduits par l'Ordonnance n°2014-158 du 20 février 2014, modifiant diverses dispositions réglementaires relatives au contrôle des rémunérations des personnels exerçant des activités susceptibles d'avoir une incidence sur le profil de risque des établissements de crédit et entreprises d'investissement. L'Ordonnance n°2014-158 du 20 février 2014 (complétée par le Décret n°2014-1315 et l'Arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne) a incorporé, en droit français, la transposition des dispositions sur les rémunérations de la Directive européenne 2013/36/UE du 26 juin 2013 dite CRD IV.

### PARTIE 1. LA GOUVERNANCE DU GROUPE EN MATIÈRE DE POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

**La politique de rémunération du Groupe est examinée chaque année. Elle est définie par la Direction générale, sur proposition de la Direction des ressources humaines du Groupe. Le Conseil d'administration valide cette politique, sur avis du Comité des rémunérations.**

La politique de rémunération du Groupe, notamment en ce qui concerne les catégories de personnel dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque du Groupe (ci-après « population régulée »), s'applique à Société Générale ainsi qu'aux entités qu'elle contrôle, en France et dans le monde entier. La politique appliquée à la population régulée est adaptée hors de France pour se conformer aux réglementations locales. Ce sont les règles Groupe qui prévalent, excepté lorsque les règles locales sont plus contraignantes.

La définition de cette politique intègre des analyses du contexte de marché et des enquêtes de rémunération réalisées par des consultants externes (Aon-Hewitt/Mac Lagan, Towers Watson et Mercer, Pricewaterhouse Coopers), pour les catégories de salariés appartenant à la population régulée.

#### 1.1 La composition et le rôle du Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations est composé au 31 décembre 2014 de cinq membres, dont trois administrateurs indépendants. La présence du Premier Vice-président du Conseil d'administration au Comité assure le lien avec le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques, dont il est par ailleurs Président. Lorenzo Bini Smaghi, Second Vice-Président du Conseil d'administration, a par ailleurs assisté à toutes les réunions du Comité des rémunérations à compter de sa nomination.

Les administrateurs, membres de ce comité, sont :

Jean-Bernard LEVY, Président-Directeur général d'EDF : administrateur indépendant, Président du Comité des rémunérations, membre du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise.

Jean-Martin FOLZ, administrateur de sociétés : administrateur indépendant, Président du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise, membre du Comité des rémunérations.

Michel CICUREL, Président de Michel Cicurel Conseil : administrateur indépendant, membre du Comité des rémunérations et du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise.

France HOUSSAYE, Animatrice de la prescription et des partenariats à l'agence de Rouen : administrateur élu par les salariés, membre du Comité des rémunérations.

Anthony WYAND, Premier Vice-président du Conseil d'administration, Président du Comité d'audit, de contrôle interne et des risques, membre du Comité des rémunérations et du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise.

Les principales missions du Comité des rémunérations sont décrites au chapitre 3 sur le gouvernement d'entreprise du Document de Référence 2015.

Le Comité des rémunérations rend compte de ses travaux au Conseil d'administration. Il exerce ces mêmes missions pour les sociétés du Groupe surveillées par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ci-après « ACPR ») sur une base consolidée ou sous-consolidée.

Plus spécifiquement au cours de l'exercice de revue des rémunérations qui couvre la période 2014-2015, le Comité des rémunérations s'est réuni à six reprises. Lors de ces réunions, le Comité a préparé les décisions du Conseil sur les principaux thèmes suivants :

<b>Dirigeants mandataires sociaux</b>	- Statut et rémunération des dirigeants mandataires sociaux	Juillet 2014
	- Evaluation des performances qualitatives et quantitatives au titre de 2014 des dirigeants mandataires sociaux et délibération avec les autres administrateurs du Groupe	Décembre 2014
	- Examen des objectifs annuels relatifs à l'exercice 2015 des dirigeants mandataires sociaux proposés au Conseil	Février 2015
		Mars 2015
<b>Réglementation</b>	- Vérification de la conformité à la réglementation des politiques de rémunération du Groupe, en particulier celles concernant la population régulée (structure et modalités de paiement)	Avril 2014, Juillet 2014
	- Revue des évolutions réglementaires sur les rémunérations et des attentes des régulateurs	Octobre 2014 Décembre 2014
		Février 2015
<b>Politique de rémunération du Groupe</b>	- Vérification de l'alignement de la politique de rémunération sur la politique de maîtrise des risques de l'entreprise et les objectifs en matière de fonds propres	Octobre 2014 Décembre 2014
	- Revue de la prise en compte des risques et de la conformité dans la politique de rémunération variable	Février 2015
	- Examen du respect par le personnel régulé des politiques de maîtrise des risques	Mars 2015
	- Proposition au Conseil d'attribution de plans d'actions de performance	
	- Suivi de l'atteinte des conditions de performance applicables aux rémunérations différées et intéressement à long terme du Groupe	

Le Comité des rémunérations a tout particulièrement veillé en 2014 à ce que la politique de rémunération prenne bien en compte les risques générés par les activités et le respect par les personnels des politiques de maîtrise des risques et des normes professionnelles et a consulté le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques à ce sujet.

## 1.2 Les règles de gouvernance interne des rémunérations au sein du Groupe

Le processus annuel de révision des situations individuelles (rémunération fixe plus, le cas échéant, rémunération variable et / ou actions de performance) est coordonné par la Direction des ressources humaines du Groupe suivant différentes étapes de validation au niveau des filiales / métiers, des pôles d'activité, de la Direction des ressources humaines du Groupe, de la Direction générale et enfin du Conseil d'administration sur avis du Comité des rémunérations du Groupe. Les étapes de validation portent tant sur la politique et les budgets que sur les allocations individuelles, la Direction des ressources humaines du Groupe assurant la cohérence du processus global et la documentation des étapes de validation au niveau du Groupe. Les obligations légales et réglementaires en vigueur dans les entités en France et hors de France sont prises en compte dans ce processus.

La Direction générale a par ailleurs défini, en dehors du processus annuel de révision des situations individuelles, un système de délégation et de pilotage des rémunérations qui s'applique à l'ensemble du Groupe. Au-delà de certains seuils et dans certaines conditions, les décisions relatives à la rémunération, qui peuvent intervenir dans les différents cas de gestion des ressources humaines (recrutement, mobilité fonctionnelle et/ou géographique, promotion, départ,...) sont soumises à la validation de la Direction des ressources humaines du Groupe ou de la Direction générale. Ces règles de délégation sont diffusées au sein des pôles d'activité qui les déclinent ensuite à leur niveau.



### 1.3 Le rôle des fonctions de contrôle

En conformité avec les règles concernant les politiques et pratiques des banques en matière de rémunération issues de la Directive européenne CRD IV et transposées en droit français via l'Ordonnance n°2014-158 du 20 février 2014, **les fonctions de contrôle, dont notamment la Direction des risques, la Direction de la conformité et la Direction financière, sont impliquées dans le processus de revue des rémunérations variables du Groupe et plus spécifiquement de la population régulée.**

Les fonctions de contrôle interviennent aux étapes clefs suivantes :

- > la Direction des ressources humaines travaille à l'identification de la population régulée, tant au niveau du périmètre des activités visées que des postes ciblés, en lien avec la Direction des risques et la Direction de la conformité (cf. 2.2 ci-dessous) ;
- > la Direction financière et la Direction des risques valident les modalités de détermination des enveloppes de rémunération variable en veillant à la prise en compte des différents risques, la Direction financière s'assurant en outre que le montant total des rémunérations variables n'est pas susceptible d'entraver la capacité du Groupe à renforcer ses fonds propres (cf. 2.3.1.1) ;
- > la Direction des risques et la Direction de la conformité apprécient la gestion des risques et de la conformité par les métiers de la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs et, depuis 2014, par ceux de la Banque de Détail et Services Financiers Internationaux (cf. 2.3.1.1) et donnent leur avis sur la manière dont les salariés régulés prennent en compte ces aspects (cf. 2.3.1.2), avec un ajustement des enveloppes de variables et des allocations individuelles pour tenir compte de ces notations ;
- > la Direction financière et la Direction des risques participent au processus de détermination des schémas de rémunération variable différée (structure, conditions de performance et clauses de malus) (cf. 2.3.2 et 2.3.3).

L'indépendance de ces fonctions de contrôle est garantie par un rattachement hiérarchique direct à la Direction générale du Groupe. En outre, comme toutes les fonctions support du Groupe, ces fonctions sont rétribuées sur des enveloppes de rémunération variable déterminées sur les résultats du Groupe, indépendamment des résultats des activités qu'elles contrôlent. La répartition de l'enveloppe tient compte de la réalisation d'objectifs propres à leurs fonctions.

**Ce pilotage permet d'assurer l'indépendance et l'objectivité des décisions prises en matière de rémunération. Le processus fait enfin l'objet d'une revue a posteriori par la Direction du contrôle périodique du Groupe.**



## **PARTIE 2. LES POLITIQUES ET PRINCIPES DU GROUPE EN MATIÈRE DE RÉMUNÉRATION**

**La politique de rémunération du Groupe vise à faire de la rémunération un levier efficace d'attraction et de fidélisation des salariés contribuant à la performance sur le long terme de l'entreprise tout en s'assurant d'une gestion appropriée des risques et du respect de la conformité par les collaborateurs.** Cette politique s'appuie sur des principes communs pour le Groupe, puis elle est déclinée en fonction des métiers et des zones géographiques dans lesquels le Groupe intervient. Elle suit les règles définies par les régulateurs et les normes professionnelles bancaires françaises et elle respecte les législations sociales, juridiques et fiscales locales.

La rémunération comprend une rémunération fixe qui rétribue la capacité à tenir un poste de façon satisfaisante au travers de la maîtrise des compétences requises, et, le cas échéant, une rémunération variable qui vise à reconnaître la performance collective et individuelle, dépendant d'objectifs définis en début d'année et fonction du contexte, des résultats mais aussi des comportements pour atteindre ceux-ci selon un référentiel commun à l'ensemble du Groupe.

Une revalorisation de la rémunération fixe a été effectuée de manière ciblée pour certains collaborateurs disposant de compétences et de responsabilités clefs pour le Groupe en conformité avec les recommandations formulées par l'EBA.

**En continuité avec l'approche historique du Groupe et conformément aux recommandations du Comité Européen des Superviseurs Bancaires (CEBS) devenu European Banking Authority (EBA), plusieurs principes réglementaires s'appliquent à une population plus large que la population régulée.** Ainsi, la méthodologie de détermination des enveloppes de rémunération variable de l'ensemble des activités de Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs tient compte des profits de ces activités ajustés des risques et du coût du capital. De plus, au-delà d'un certain seuil, la rémunération variable fait l'objet pour l'ensemble des salariés de la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs et des Directions Centrales (population régulée ou non) d'un paiement différé en numéraire et en titres (actions ou instruments équivalents) soumis à conditions de présence et de performance.

La détermination des rémunérations fixes et variables tient également compte des pratiques de marché.

Les salariés, dont la rémunération variable ne dépasse pas un certain montant, peuvent bénéficier en complément d'un intéressement à long terme attribué sous forme d'actions de performance. Les enveloppes correspondantes sont essentiellement dédiées aux collaborateurs identifiés comme talents stratégiques, aux ressources clefs et aux plus performants.

**La politique de rémunération du Groupe est déterminée de manière à éviter la mise en place d'incitations qui pourraient entraîner des situations de conflit d'intérêts entre les salariés et les clients.** Les principes et règles de gouvernance régissant la rémunération figurent dans la documentation normative du Groupe relative à la politique de gestion des conflits d'intérêts.

### **2.1 Une politique de rémunération Groupe en ligne avec les exigences réglementaires et les pratiques de marché**

Les évaluations menées en interne et en externe démontrent une bonne conformité de la politique de rémunération du Groupe aux exigences réglementaires.

En interne, la politique de rémunération du Groupe est revue régulièrement, de manière indépendante par la Direction du contrôle périodique du Groupe depuis 2010.

La dernière mission conduite en 2014 avait pour objectif d'étudier la politique de rémunération appliquée en 2013 sur la population régulée. **La Direction du contrôle périodique a conclu que le risque de non-conformité de la politique de rémunération du Groupe était correctement couvert, tant sur la gouvernance du dispositif que sur le respect des règles quantitatives et qualitatives qui encadrent les rémunérations variables distribuées au titre de l'exercice 2013.** Aucune nouvelle préconisation n'a été émise lors de cette mission.

En outre, la politique de rémunération du Groupe fait régulièrement l'objet de revues de la part des autorités de contrôle (ACPR, EBA, Federal Reserve,...).

### **2.2 Le périmètre de population régulée 2014**

En continuité avec les exercices précédents et en ligne avec la réglementation, le périmètre de population régulée couvre l'ensemble des personnels dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la banque, y compris les personnes exerçant une fonction de contrôle.

En 2013, la méthodologie de détermination de la population régulée avait été adaptée pour intégrer les standards techniques réglementaires de l'EBA encore à l'état de projet, en les combinant avec des critères internes liés à la structure organisationnelle du Groupe. Elle avait conduit à identifier 360 personnes régulées (hors dirigeants mandataires sociaux).

En 2014, suite à la publication du Règlement (UE) 604/2014 le 6 juin, le périmètre de population régulée a été revu pour tenir compte de la version définitive des standards techniques réglementaires de l'EBA.

Les critères d'identification, établis au niveau du Groupe consolidé, reposent donc désormais sur :

- > des critères qualitatifs liés à la fonction exercée et au niveau de responsabilité ;
- > des critères d'impact sur les risques mesurés par des limites en risque de crédit et en risque de marché, à l'intérieur des seuils fixés par l'EBA ;
- > un niveau de rémunération globale fixe et variable, y compris intéressement à long terme (LTI).

Sur ces nouvelles bases, la population régulée du Groupe au titre de 2014 inclut ainsi :

- > **les dirigeants mandataires sociaux** du Groupe - 4 personnes ;
- > **les membres du Conseil d'administration** du Groupe - 14 personnes ;
- > **l'ensemble du Comité exécutif et du Comité de direction** du Groupe, qui comprend les responsables des principaux métiers et filiales du groupe, ainsi que les dirigeants des fonctions de contrôle et support du Groupe (risques ; conformité ; contrôle périodique ; finance ; juridique et fiscalité ; ressources humaines ; informatique) - 54 personnes ;
- > **les principaux responsables de fonctions de contrôle et de support** du Groupe, qui ne sont pas membres des instances ci-dessus - 19 personnes ;
- > **au sein des « unités opérationnelles importantes »<sup>2</sup>, les principaux responsables opérationnels** (membres des Comités exécutifs) **et les responsables des fonctions de contrôle**, qui ne sont pas déjà identifiés par les critères ci-dessus - 204 personnes ;
- > **les personnes ayant des autorisations de crédit et/ou ayant la responsabilité de limites en risque de marché dépassant les seuils** de matérialité définis par l'EBA au niveau du Groupe et qui ne sont pas déjà identifiées par les critères ci-dessus - 82 personnes ;
- > **les preneurs de risques dont la rémunération totale au titre de 2013 dépasse le seuil de 500 K€ fixé par l'EBA** et qui ne sont pas déjà identifiés par les critères ci-dessus, soit un nombre limité de profils en banque de financement et d'investissement disposant de compétences indispensables au développement de certaines activités du Groupe et quelques collaborateurs clefs ayant affiché lors du dernier exercice des performances exceptionnelles - 177 personnes.

**In fine, la population régulée de 2014 totalise 550 personnes (hors dirigeants mandataires sociaux), toutes identifiées de par leur incidence sur les risques à titre individuel.**

L'augmentation du nombre de régulés entre 2013 et 2014 s'explique par la mise en oeuvre en 2014 des standards définitifs de l'EBA, qui se distinguent par rapport à la version projet qui avait servi de base à l'exercice d'identification de 2013 :

- > par un seuil de rémunération totale plus faible (500 K€ vs. 750 K€) ;
- > par l'introduction de la notion d'« unité opérationnelle importante »<sup>2</sup> au sein de laquelle doivent être identifiés les principaux responsables opérationnels et de fonctions de contrôle.

Elle provient également de la prise en compte des changements d'organisation du Groupe.

Ce périmètre a vocation à être revu chaque année en fonction de l'évolution de l'organisation et des rémunérations.

En complément, 219 collaborateurs ont été identifiés comme régulés au sein de six filiales du Groupe localisées au sein de l'espace Economique Européen, qui doivent appliquer la Directive CRDIV sur base individuelle dans la mesure où elles sont considérées comme des entités significatives dans les pays où elles opèrent :

- > 55 au Crédit du Nord en France ;
- > 106 à la Komerčni Banka (KB) en Tchéquie<sup>3</sup> ;
- > 26 à la Banque Roumaine de Développement (BRD) en Roumanie ;
- > 16 chez Eurobank en Pologne ;

---

2 : Les « unités opérationnelles importantes » telles que définies par les standards techniques réglementaires de l'EBA sont les activités du Groupe (filiales ; métiers), dont le capital interne est supérieur ou égal à 2% de celui du Groupe.

3 : La population régulée de la KB a été identifiée en 2014 sur la base de critères internes, la CRDIV n'étant pas encore transposée dans le pays.

- > 10 chez Société Générale Bank and Trust au Luxembourg au Luxembourg ;
- > 6 chez SG Private Banking en Belgique.

## 2.3 La politique de rémunération variable de la population régulée au titre de 2014

L'attribution des éléments de rémunération variable n'est pas contractuelle, elle est fonction de la performance individuelle et collective, et tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs définis ex ante. Elle prend également en compte le contexte économique, social et concurrentiel. Afin de prévenir tout conflit d'intérêts, la rémunération variable n'est pas directement et uniquement corrélée aux revenus générés.

Les modalités de détermination des enveloppes de rémunération variable, ainsi que leur répartition, tiennent compte de l'ensemble des risques à travers des ajustements quantitatifs et qualitatifs.

Une partie significative est différée sur trois ans et soumise à des conditions de présence et de performance de la ligne métier et/ou de l'activité concernée. Ainsi, lorsque les conditions de performance ne sont pas réunies, la part différée n'est que partiellement ou pas du tout versée. En outre, toute prise de risque excessive ou tout comportement jugé inacceptable par la Direction générale peut entraîner une réduction ou le non versement de cette part différée. Enfin, la rémunération variable ne peut désormais représenter plus de deux fois la rémunération fixe<sup>4</sup>.

### 2.3.1 Le lien entre rémunération variable et performance et l'alignement de la rémunération variable sur le risque (ex ante)

#### 2.3.1.1 La détermination des enveloppes de rémunération variable

Les enveloppes de rémunération variable au sein de la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs sont calculées, sur les principaux métiers de Banque de Financement et d'Investissement et sur la Banque Privée, sur la base du profit net normalisé de l'activité (cf. détail dans le tableau p12 ci-après), soit le Produit Net Bancaire après déduction :

- > du coût de liquidité ;
- > des frais généraux directs et indirects ;
- > du coût du risque ;
- > du coût du capital.

La méthodologie sur la prise en compte de ces éléments a été validée par la Direction des risques et la Direction financière du Groupe puis par le Conseil d'administration sur recommandation du Comité des rémunérations. Elle respecte les obligations réglementaires en la matière.

Les enveloppes de rémunération variable sont fixées par métier, au niveau mondial, afin d'assurer une solidarité financière entre les différentes activités et prévenir les conflits d'intérêts.

Le calibrage de l'enveloppe globale ainsi que son allocation aux lignes métiers est fonction des éléments quantitatifs précités mais également de plusieurs éléments qualitatifs.

Ces éléments qualitatifs comprennent :

- > les pratiques de marché en termes de rémunération ;
- > les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été générés ;
- > les éléments qui ont pu influencer ponctuellement la performance des métiers ;
- > le niveau de maturité de ces métiers ;
- > l'appréciation indépendante effectuée par la Direction des risques et la Direction de la conformité sur la gestion des risques et de la conformité. Cette appréciation est faite au niveau de chaque métier/entité de la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs. Chaque métier/entité est évalué par la Direction des risques dans sa manière de gérer les risques de contrepartie, les risques de marché et les risques opérationnels et par la Direction de la conformité dans la gestion du risque de non-conformité. Ainsi l'appréciation portée par les experts risques et conformité sur la gestion collective des risques a un effet pondérateur dans la distribution des enveloppes de variable entre les sous-lignes métiers/entités.

Il est à noter qu'une partie des enveloppes de variable de chaque métier de la Banque de Financement et d'Investissement alimente une enveloppe transversale qui sert à financer les rémunérations variables des activités en phase de développement et des fonctions supports (opérations, informatique...).

**En ce qui concerne les fonctions de contrôle, les enveloppes de variables sont déterminées indépendamment des résultats des métiers dont ils valident les opérations.** Elles sont fixées en fonction des résultats du Groupe.

---

4 : La mise en conformité de la rémunération des salariés de la filiale de courtage Newedge avec la Directive CRDIV et la politique de rémunération du Groupe a été opérée à partir de mai 2014, suite à l'intégration de cette activité à la Société Générale. Sur 2014, exercice de transition, certains collaborateurs régulés de cette entité, dont la rémunération variable était attribuée avant leur intégration au Groupe sous forme contractuelle, ne respectent pas encore l'intégralité des dispositions réglementaires, en matière de structure et de plafonnement du variable. Ils seront en totale adéquation avec la réglementation dès 2015.

Pour les cadres dirigeants du Groupe (dirigeants mandataires sociaux, Comité exécutif et Comité de direction Groupe), les rémunérations variables ne sont pas fonction d'une enveloppe collective mais sont déterminées individuellement en fonction des résultats du Groupe, des résultats de l'activité qu'ils supervisent, du niveau de réalisation de leurs objectifs qualitatifs et quantitatifs et en référence aux pratiques de marché déterminées par des enquêtes de rémunération. Par ailleurs, la Direction financière intègre l'enveloppe envisagée de rémunération variable dans les prévisions budgétaires qui servent de base aux prévisions des ratios réglementaires de capital. A ce titre, la rémunération variable est prise en considération parmi d'autres facteurs dans la gestion prévisionnelle des fonds propres et son adéquation avec les objectifs que se fixe la banque. **La Direction générale se réserve la possibilité à sa discrétion de recalibrer les enveloppes de rémunération variable si elles entravent la capacité de l'entreprise à atteindre un niveau de fonds propres suffisant pour respecter les ratios cibles.**

### 2.3.1.2 Les allocations individuelles

**Les allocations individuelles des parts variables de la population régulée sont, comme pour l'ensemble du Groupe, corrélées à une évaluation individuelle annuelle formalisée qui prend en compte la réalisation d'objectifs quantitatifs et qualitatifs.**

Il n'existe donc pas de lien direct et automatique entre le niveau des résultats financiers d'un salarié et son niveau de rémunération variable, dans la mesure où un salarié est évalué sur ses résultats, ceux de son activité et la manière dont ceux-ci ont été atteints.

Les objectifs respectent la méthode SMART (objectif Spécifique, Mesurable, Accessible, Réaliste et déterminé dans le Temps), ce qui induit des objectifs précisément identifiés et observables au travers d'indicateurs connus du collaborateur.

Les objectifs qualitatifs sont individualisés, liés à l'activité professionnelle et au niveau hiérarchique du poste. Ces objectifs incluent la qualité de la gestion des risques et les moyens et comportements mis en œuvre pour atteindre les résultats tels que la coopération, le travail en équipe et la gestion des hommes. Ils sont recensés dans un référentiel commun à l'ensemble du Groupe.

**Outre l'évaluation individuelle menée par la ligne managériale, la Direction des risques et la Direction de la conformité évaluent de façon indépendante les salariés régulés** de la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs et, depuis 2014, de la Banque de Détail et Services Financiers Internationaux, et revoient notamment :

- > le sens du risque, l'expertise technique et la maîtrise des risques, ainsi que le respect des politiques et procédures relatives aux risques ;
- > le respect de la réglementation et des procédures internes en matière de conformité, ainsi que la transparence vis-à-vis des clients sur les produits et les risques qui leurs sont associés ;
- > la qualité des échanges entre les collaborateurs concernés et les Directions des risques et de la conformité (transparence, pro-activité, réponses précises,...).

Les Directions des pôles d'activité, la Direction générale et la Direction des ressources humaines du Groupe tiennent compte de leurs conclusions pour valider les enveloppes globales de rémunération variable et leur répartition au niveau individuel. Les rémunérations variables individuelles sont ajustées à la baisse en cas de notation négative de la Direction des risques et/ou de la Direction de la conformité.

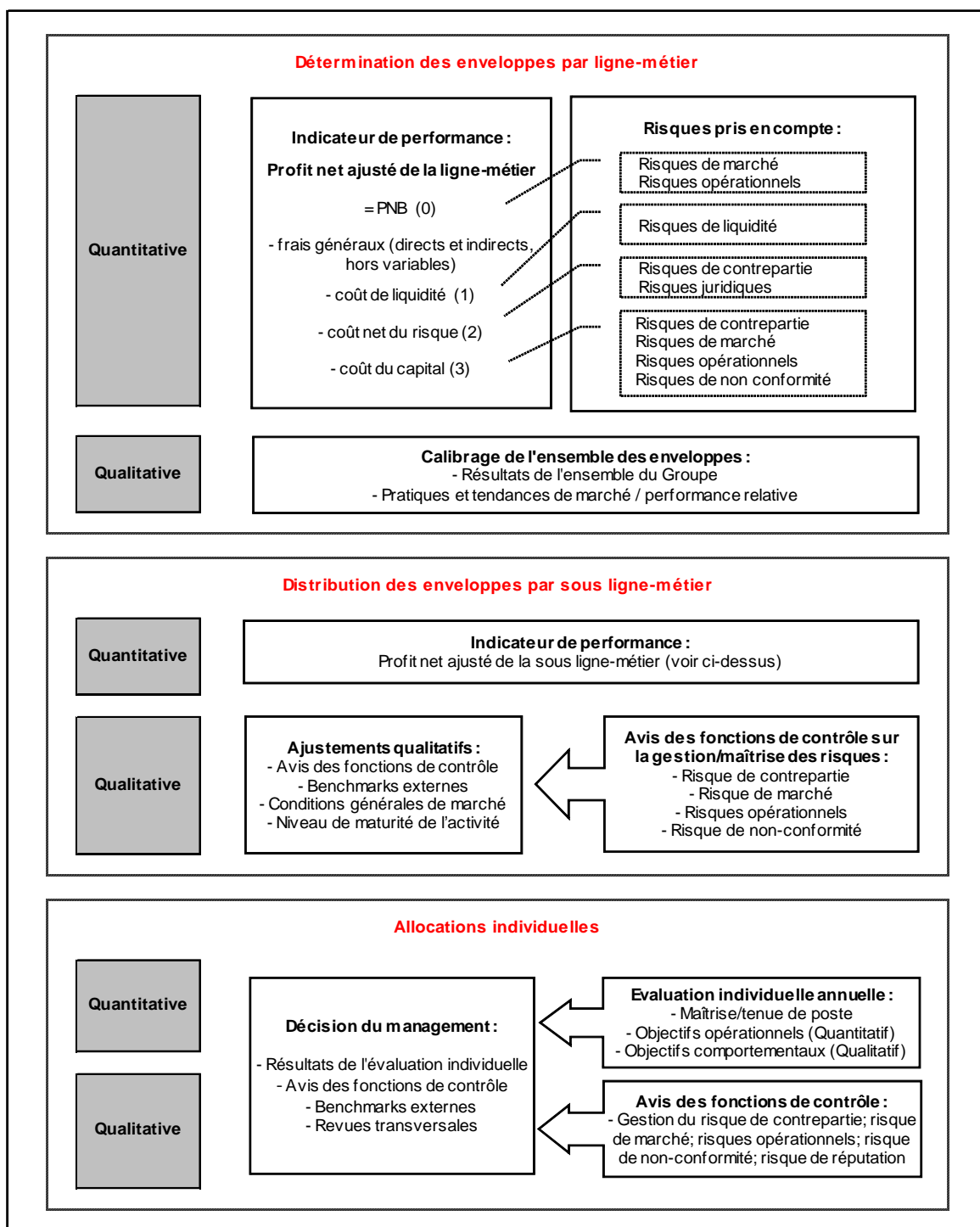
L'ensemble du processus est documenté par la Direction des ressources humaines et ses conclusions sont soumises à l'approbation du Comité des rémunérations de Société Générale.

Les salariés concernés sont informés que leur poste est régulé et disposent d'objectifs spécifiques en matière de gestion des risques et de respect de la conformité.

En complément, le contexte de marché est pris en compte par le biais de la participation à des enquêtes de rémunération (réalisées par activité et par place géographique), qui donnent un éclairage sur les niveaux de rémunération pratiqués par les principaux concurrents.

Enfin des revues transversales sont réalisées par groupes de postes/métiers comparables, afin d'assurer la cohérence et l'objectivité des niveaux de rémunération entre les différentes activités du Groupe et faciliter les mobilités.

**Prise en compte de la performance et des risques ex ante au sein de la Banque de Financement et d'Investissement et de la Banque Privée**



(0) : ° Les risques et pertes de marché sont inclus au niveau du PNB, par le biais des résultats de trading.

° Les risques et pertes opérationnels sont également intégrés au niveau du PNB.

(1) : Le coût de liquidité est pris en compte : ° Pour les activités de financement, au travers de la marge nette

° Pour les instruments de marché dérivés, via la Funding Value Adjustment (FVA)

Dans les deux cas, il est tenu compte du coût de refinancement du Groupe aux conditions de marché. Un coût additionnel est également intégré pour couvrir les besoins en liquidité sur un mois en situation de stress réglementaire ("buffer").

(2) : Le coût net du risque correspond :

° Pour les activités de financement, aux pertes attendues à 1 an sur le portefeuille + 10% des provisions comptables pour risque de l'année considérée

° Pour les activités de marché, banque privée, gestion d'actifs et services aux investisseurs, aux provisions comptables pour que de l'année considérée

Sont également comptabilisées dans le coût net du risque les provisions pour risques juridiques.

(3) : Le coût du capital correspond au taux de rentabilité des capitaux investis, appliqué aux fonds propres normatifs calculés en Bâle 3, soit [(10% \* Moyenne des Risk Weighted Assets/RWAs) + Fonds propres complémentaires]. Les RWA prennent en compte les risques de contrepartie, de marché et opérationnels.

### 2.3.2 La structure de la rémunération variable

Les rémunérations variables attribuées au titre de 2014 sont versées selon des modalités de paiement conformes à la réglementation.

Plus le montant de la rémunération variable est élevé, plus le pourcentage de la part non-acquise est important. Au-delà d'une rémunération variable de 100 K€, **il est d'au moins 40% et peut dépasser 70% pour les rémunérations variables les plus élevées**. En effet, depuis 2012, le taux de différé a été porté à 100% pour la partie de la rémunération variable excédant 2 M€.

**En outre, plus de 50% de la rémunération variable est attribuée en équivalents actions Société Générale (50% de la part acquise et 2/3 de la part non acquise de la rémunération variable différée).**

**Ainsi, la part versée immédiatement en numéraire ne dépasse pas 30%. Elle est même inférieure à 15% pour les rémunérations variables les plus élevées.**

Les parts variables individuelles sont structurées de la manière suivante (cf. schéma) :

- > une part acquise et non différée en numéraire versée en mars de l'année suivant l'exercice ;
- > une part acquise et différée sous forme d'équivalents actions, le montant final versé au collaborateur étant fonction de la valeur de l'action Société Générale à la fin de la période d'indisponibilité ;
- > une part non acquise et différée en numéraire (sans indexation sur le cours de l'action) sur une échéance, dont le versement in fine est subordonné à la présence du salarié et aux conditions de performance et d'ajustement au risque décrites ci-dessous en 2.3.4 ;
- > une part non acquise et différée payée en équivalents actions sur deux échéances, dont l'acquisition est également soumise à la présence du salarié et aux conditions décrites ci-dessous en 2.3.4 et dont la valeur *in fine* est fonction de la valeur de l'action Société Générale à la fin de la période d'indisponibilité.

**L'acquisition de la part non-acquise s'effectue ainsi sur trois ans par tiers, avec une première échéance en numéraire et les deux suivantes en équivalents actions.** La période d'indisponibilité est de six mois minimum pour les instruments indexés sur le cours de l'action Société Générale.

Les paiements correspondant à chaque échéance d'équivalents actions effectués à l'issue de la période d'indisponibilité sont complétés de la valeur du dividende versé pendant la période d'indisponibilité, le cas échéant.

Tous les salariés bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir à des stratégies de couverture ou d'assurance, tant durant la période d'acquisition que pendant la période d'indisponibilité.

Sur le modèle de la politique appliquée aux dirigeants mandataires sociaux, le dispositif de rémunération variable du Comité exécutif et du Comité de direction a été rendu plus contraint. La part non-acquise de leur rémunération variable est désormais différée sur cinq ans<sup>5</sup>, dont une part différée sur trois ans par tiers tel que mentionné ci-dessus et une part sous forme d'intéressement à long terme acquis à l'issue d'une période de cinq ans, attribué en équivalents actions Société Générale et soumis à des conditions alignées sur la performance relative de l'action Société Générale.

Pour mémoire, le Groupe n'attribue plus d'options sur actions depuis 2011.

---

<sup>5</sup> : à l'exception de quelques membres de ces comités localisés dans certaines implantations géographiques qui doivent appliquer des contraintes conformes à la réglementation locale.



Structure de la rémunération (hors Dirigeants Mandataires Sociaux)

		Rémunération variable					
		Païement/attribution définitive différée dans le temps					
Catégories de salariés	Rémunération fixe	Part Acquise		Part Non Acquise			
40% à plus de 70% de la rémunération variable							
- Cadres dirigeants du Groupe (Comité Exécutif du Groupe)	Salaire fixe	Numéraire 50% immédiat	Equivalents actions (1) 50% différé	Numéraire différé 20% part différée	Numéraire différé 20% part différée	Equivalents actions (1) 20% part différée	Equivalents actions (1) 40% part différée
Date de disponibilité /paiement		Mars 2015	Mars 2016*	Mars 2016*	Mars 2017*	Octobre 2018*	Octobre 2020*
40% à plus de 70% de la rémunération variable							
- Cadres dirigeants du Groupe (Comité de Direction Groupe)	Salaire fixe	Numéraire 50% immédiat	Equivalents actions (1) 50% différé	Numéraire différé 25% part différée	Numéraire différé 25% part différée	Equivalents actions (1) 25% part différée	Equivalents actions (1) 25% part différée
Date de disponibilité /paiement		Mars 2015	Mars 2016*	Mars 2016*	Mars 2017*	Octobre 2018*	Octobre 2020*
40% à plus de 70% de la rémunération variable							
- Salariés régulés (rémunération variable ≥ à 100K€)	Salaire fixe	Numéraire 50% immédiat	Equivalents actions (1) 50% différé	Numéraire différé 33% part différée	Equivalents actions (1) 33% part différée	Equivalents actions (1) 33% part différée	
Date de disponibilité /paiement		Mars 2015	Mars 2016*	Mars 2016*	Octobre 2017*	Octobre 2018*	
% fonction du niveau de variable							
Autres salariés soumis au schéma de différé Groupe (2) : (rémunération variable > à 100K€)	Salaire fixe	Numéraire 100% immédiat		Numéraire différé 33% part différée	Equivalents actions (1) 33% part différée	Equivalents actions (1) 33% part différée	
Date de disponibilité /paiement		Mars 2015		Mars 2016*	Octobre 2017*	Octobre 2018*	

\* Date de disponibilité/paiement, tenant compte de la période de rétention post-acquisition (6 mois minimum pour les équivalents actions)

(1) Les équivalents actions restent soumis à l'application potentielle du malus pendant la période de rétention

(2) Salariés de la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs et des Directions Centrales du Groupe



### 2.3.3 Les conditions de performance et l'ajustement au risque des rémunérations différées (ex post)

L'acquisition de la rémunération différée est intégralement soumise à la double condition (i) de performance et (ii) de gestion appropriée des risques et de respect de la conformité.

**Les conditions de performance sont différenciées selon les pôles et les métiers.** Si un minimum de performance n'est pas atteint chaque année, les rémunérations variables différées sont partiellement ou intégralement perdues (**principe de malus mentionné à l'article L 511-83 du Code Monétaire et Financier**).

**Les seuils de performance sont fixés par la Direction financière et sont validés par le Conseil d'administration.**

**Les conditions de performance sont différenciées par niveau de responsabilité avec une exigence croissante en fonction du niveau hiérarchique.** Les dirigeants de la Société Générale sont soumis à des conditions de performance spécifiques, en ligne avec l'atteinte des objectifs du plan stratégique du Groupe.

Les conditions de performance s'appliquant aux rémunérations différées, par strate managériale, sont résumées dans le tableau ci-après :

	Acquisition mars 2016	Acquisition mars 2017	Acquisition mars 2018	Acquisition mars 2020
<b>Strate managériale</b>	Numéraire	Numéraire	Equivalents actions avec indisponibilité	Equivalents actions avec indisponibilité

Comité	Métiers	REX (*) du périmètre de supervision 2015	REX (*) du périmètre de supervision 2016	REX (*) du périmètre de supervision 2017	TSR (*) relatif annualisé entre 2014 et 2019
	Exécutif et Comité de Direction du Groupe	Directions Centrales	RNPG (*) Groupe 2015 + Core Tier One au 31/12/2015	RNPG (*) Groupe 2016 + Core Tier One au 31/12/2016	

		Acquisition mars 2016	Acquisition mars 2017	Acquisition mars 2018
<b>Strate managériale</b>		Numéraire	Equivalents actions avec indisponibilité	Equivalents actions avec indisponibilité
Autres salariés avec un différé non acquis dont population régulée	<b>GBIS (**)</b>	REX (*) 2015	REX (*) 2016	REX (*) 2017
	<b>Autres métiers et Directions Centrales</b>	RNPG (*) Groupe 2015	RNPG (*) Groupe 2016	RNPG (*) Groupe 2017

(\*) TSR : Total Shareholder Return / REX : Résultat d'Exploitation / RNPG : Résultat Net Part du Groupe

(\*\*) GBIS : Banque de Grande Clientèle et de Solutions Investisseurs

**Note : Le panel de banques utilisé pour calculer le TSR inclut outre la Société Générale : Barclays, BBVA, BNP Paribas, Crédit Agricole, Crédit Suisse, Deutsche Bank, Intesa Sanpaolo, Nordea, Santander, UBS et Unicredit.**

Par ailleurs, toute prise de risque excessive ou tout comportement jugé inacceptable par la Direction générale peut entraîner une réduction ou le non versement de ces rémunérations différées.

### 2.3.4 Le plafonnement de la rémunération variable par rapport à la rémunération fixe

La Directive CRDIV a introduit un plafonnement de la rémunération variable des personnes régulées au niveau de la rémunération fixe, avec la possibilité pour la composante variable de représenter jusqu'à deux fois la composante fixe, sous réserve de l'approbation des actionnaires.

En conformité avec la réglementation et plus spécifiquement avec l'Ordonnance n°2014-158 du 20 février 2014, qui a transposé cette Directive, **l'Assemblée générale des actionnaires de Société Générale qui s'est réunie le 20 mai 2014 a autorisé un relèvement du plafond de rémunération variable à deux fois la rémunération fixe pour l'ensemble des régulés du Groupe.** Cette décision restera en vigueur tant que l'Assemblée générale ne l'aura pas remise en cause.

L'ensemble de la population régulée vérifie le principe du plafonnement de la rémunération variable par rapport à la rémunération fixe. Pour les membres du Comité exécutif et du Comité de direction, qui bénéficient d'un intéressement à long terme acquis aux termes de cinq ans, attribué en équivalents actions Société Générale, la faculté offerte par l'Ordonnance n°2014-158 du 20 février 2014 d'actualiser la partie de la rémunération variable attribuée en instruments et différée à au moins cinq ans dans le cadre du calcul du plafond de rémunération variable a été utilisée.

### 2.3.5 L'enveloppe de rémunération variable de la population régulée au titre de 2014

**L'enveloppe de rémunération variable allouée à la population régulée au titre de 2014 s'établit à 205 M€ et la rémunération globale fixe et variable attribuée à cette population à 390 M€** Cette enveloppe conduit à un niveau moyen de rémunération en retrait par rapport à celui constaté sur les régulés en 2013 de -38% en variable et de -15% en global fixe et variable, en corrélation avec l'élargissement de la population régulée à des niveaux de rémunération moins élevés et avec la baisse des enveloppes de rémunération variable de la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs, qui regroupe la majeure partie des salariés régulés.

### 2.3.6 La politique en matière de rémunérations garanties

L'attribution d'une rémunération variable garantie, dans le contexte de l'embauche est :

- > strictement limitée à un an (conformément à la Directive CRD IV) ;
- > soumise aux modalités du plan de rémunération différée applicable sur l'exercice.

### 2.3.7 Les indemnités de départ

Les paiements discrétionnaires (i.e. paiements au-delà des indemnités légales ou conventionnelles dues selon les dispositions impératives du droit du travail), liés à la résiliation anticipée d'un contrat de travail ou de mandat, ne sont en aucun cas fixés contractuellement à l'avance (ex : interdiction des parachutes dorés). Ils sont déterminés au moment du départ du salarié, en tenant compte des performances du bénéficiaire, appréciées au regard des performances collectives de son activité d'appartenance et de celles de l'ensemble du Groupe.

### **PARTIE 3. LA REMUNERATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX**

La rémunération des dirigeants mandataires sociaux est conforme à la Directive européenne 2013/36/UE du 26 juin 2013 dite CRD IV, transposée en France par l'Ordonnance n°2014-158 du 20 février 2014 (complétée par le Décret n°2014-1315 et l'Arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne). Elle respecte également les recommandations du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF. Ainsi, la rémunération des dirigeants mandataires sociaux est définie par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations (cf. 1.1. plus haut). La politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux est détaillée au chapitre 3 sur le gouvernement d'entreprise du document de référence 2015.

## PARTIE 4. INFORMATIONS SUR LES RÉMUNÉRATIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2014

### 4.1 Population régulée (personnes dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise) hors dirigeants mandataires sociaux

#### A. Rémunérations attribuées au titre de l'exercice (en M€)

	Total Groupe	Conseil d'administration	Comité Exécutif	Activités de marché	Financement et Conseil	GBIS - Autres	Banque de détail	Fonctions de contrôle et de support
<b>Population régulée</b>	550	14	10	281	113	23	39	70
<b>Rémunération totale</b>	389,6	1,3	11,7	222,2	91,1	16,4	20,0	27,0
dont Rémunération fixe	184,3	1,3	4,4	107,8	40,1	7,1	10,6	13,0
dont Rémunération variable <sup>1</sup>	205,2		7,3	114,4	50,9	9,2	9,4	14,0
<b>Rémunération variable<sup>1</sup></b>								
dont part acquise	103,6		2,9	57,7	24,8	4,5	5,2	8,5
dont part en numéraire	58,2		1,5	34,2	12,6	2,2	2,8	4,9
dont part en instruments <sup>2</sup>	45,5		1,5	23,5	12,2	2,2	2,5	3,5
dont part différée	101,6		4,4	56,7	26,1	4,7	4,2	5,5
dont part en numéraire	36,2		1,8	19,1	9,6	2,0	1,7	2,0
dont part en instruments	65,5		2,6	37,6	16,5	2,7	2,5	3,5

(1) Paiement réparti en quatre échéances entre mars 2015 et octobre 2020

(2) Restant soumis à l'application potentielle de la condition individuelle et collective de perte des droits pendant la période de rétention

#### B. Rémunérations variables différées

##### a. Synthèse des plans de variables différés concernés par échéance et instrument (hors Comité exécutif et Comité de direction)

Échéance	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Plan 2011</b>	50% Numéraire 50% Eq. Actions	Numéraire	France : Actions Hors France : Eq. Actions	Eq. Actions			
<b>Plan 2012</b>		50% Numéraire 50% Eq. Actions	Numéraire	Eq. Actions	Eq. Actions		
<b>Plan 2013</b>			50% Numéraire 50% Eq. Actions	Numéraire	Eq. Actions	Eq. Actions	
<b>Plan 2014</b>				50% Numéraire 50% Eq. Actions	Numéraire	Eq. Actions	Eq. Actions

Equivalents Actions Société Générale avec période d'indisponibilité de 6 mois minimum versés en numéraire à l'échéance

Actions de performance Société Générale avec une période d'acquisition d'au moins 2 ans suivie d'une période d'indisponibilité de 2 ans pour les résidents Français

##### b. Encours de rémunérations variables différées

Le montant des encours de rémunérations variables différées correspond cette année au montant de variable différé au titre des plans 2014, 2013, 2012 et 2011. <sup>(2)</sup>

#### Montants des rémunérations différées conditionnelles en M€<sup>(1)</sup>

Au titre de l'exercice 2014	Au titre des exercices antérieurs
147,1 <sup>(2)</sup>	151,8

(1) Exprimé en valeur au moment de l'attribution

(2) Incluant les instruments acquis, soumis à une période de rétention d'un an, pendant laquelle la condition individuelle et collective de perte des droits s'applique.

La totalité des encours de rémunérations variables différées est exposée à d'éventuels ajustements explicites (conditions de performance et clause de gestion appropriée des risques) et/ou implicites (indexation sur le cours de l'action).

**c. Rémunérations variables différées versées ou réduites du fait des résultats de l'exercice**

Année d'attribution	Montant des rémunérations différées acquises en M€- Valeur d'attribution <sup>(1)</sup>	Montant des réductions effectuées <sup>(2)</sup>	Montant des rémunérations différées acquises en M€- Valeur au moment de l'acquisition / du paiement <sup>(1) (3)</sup>
2013	91,8	0	83,5
2012	52,3	0	66,2
2011	35,1	0	56,1
2010	8,5	7 <sup>(4)</sup>	0,8
2009	2,5	1,1 <sup>(5)</sup>	1,7

(1) Incluant les instruments acquis, soumis à une période de rétention de six mois à un an, pendant laquelle la condition individuelle et collective de perte des droits s'applique.

(2) Les réductions effectuées correspondent à des ajustements explicites (conditions de performance non atteintes). Le solde des réductions provient d'ajustements implicites (évolution du cours de l'action).

(3) Valorisations effectuées au cours de l'action défini en mars 2015.

(4) 154.152 actions de performance attribuées dans le cadre du plan 2010 ont été radiées, pour cause de non atteinte des conditions de performance.

(5) 25.017 actions de performance attribuées dans le cadre du plan 2009 ont été radiées, pour cause de non atteinte des conditions de performance.

**C. Sommes versées au titre des embauches et des ruptures au cours de l'exercice**

Montant des indemnités de rupture versées et nombre de bénéficiaires		Montant des sommes payées à l'embauche et nombre de bénéficiaires	
Sommes versées en M€ <sup>(1)</sup>	Nombre de bénéficiaires	Sommes versées en M€	Nombre de bénéficiaires
0,7	3	0,7	1

(1) Le montant d'indemnité de rupture le plus élevé versé individuellement au cours de 2014 est égal à 0,6 M€.

**D. Garanties d'indemnités de rupture**

**Garanties d'indemnités de rupture accordées au cours de l'exercice**

Montant total	Nombre de bénéficiaires
0	0
<b>Garantie la plus élevée</b>	
0	

## 4.2. Dirigeants mandataires sociaux

Le périmètre des dirigeants mandataires sociaux au titre de l'exercice 2014 est constitué de MM. Oudéa, Cabannes, Sammarcelli (jusqu'au 31 août 2014) et Sanchez Incera.

La rémunération des dirigeants mandataires sociaux a fait l'objet d'une communication spécifique suivant le Conseil d'Administration du février 2015 qui a arrêté les rémunérations variables au titre de 2014.

### A. Rémunérations attribuées au titre de l'exercice (en M€)

<b>Nombre de personnes concernées</b>	4
<b>Rémunération totale</b>	7,3
dont Rémunération fixe <sup>(1)</sup>	3,0
dont Rémunération variable <sup>(2)</sup>	4,3
<b>Rémunération variable</b>	
dont part acquise	0,9
dont part en numéraire	0,5
dont part en instruments	0,5
dont part différée	3,4
dont part en numéraire	0,5
dont part en instruments	2,9

Note :

- (1) A ces montants s'ajoute pour M. Oudéa une compensation sur retraite supplémentaire d'entreprise abandonnée de 0,2 M€. Cette compensation a été supprimée et intégrée dans la rémunération fixe le 1er septembre 2014.  
(2) Ces montants incluent l'intéressement à long terme attribué en février 2015 au titre de 2014.

### B. Rémunérations variables différées

#### a. Encours de rémunérations variables différées

Le montant des rémunérations différées au titre des exercices antérieurs correspond cette année au montant de variable différé au titre de 2013, 2012 et 2011.

#### Montants des rémunérations différées conditionnelles en M€<sup>(1)</sup>

Au titre de l'exercice 2014	Au titre des exercices antérieurs <sup>(2)</sup>
3,8	7,9

(1) Exprimé en valeur au moment de l'attribution

(2) Ces montants incluent les dispositifs d'intéressement à long terme attribués au titre des exercices 2011, 2012 et 2013.

0

**b. Rémunérations variables différées versées ou réduites du fait des résultats de l'exercice (1)**

Ces informations sont fournies par année d'attribution.

Année d'attribution	Montant des rémunérations différées acquises en M€ - Valeur d'attribution	Montant des réductions effectuées	Montant des rémunérations différées acquises en M€ - Valeur au moment de l'acquisition / du paiement
2013	1,4	0	1,2
2012	0,6	0	0,8
2011	1,7	0	5,3

(1) Incluant les instruments acquis, soumis à une période de rétention de six mois à un an. Valorisations effectuées au cours de l'action défini en mars 2015.

**C. Sommes versées au titre des embauches et des ruptures au cours de l'exercice**

Montant des indemnités de rupture versées et nombre de bénéficiaires		Montant des sommes payées à l'embauche et nombre de bénéficiaires	
Sommes versées en M€	Nombre de bénéficiaires	Sommes versées en M€	Nombre de bénéficiaires
0	0	0	0

**D. Garanties d'indemnités de rupture****Garanties d'indemnités de rupture accordées au cours de l'exercice**

Montant total	Nombre de bénéficiaires
0	0
Garantie la plus élevée	
0	

### 4.3. Rémunérations globales supérieures ou égales à 1 M€

Nombre de personnes régulées (y compris dirigeants mandataires sociaux) dont la rémunération globale au titre de 2014 est supérieure ou égale à 1 M€

Tranche de rémunération, M€	Effectif
[1 - 1,5[	73
[1,5 - 2[	18
[2 - 2,5[	9
[2,5 - 3[	5
[3 - 3,5[	4
<b>Total</b>	<b>109</b>



## 4 - Chapitre 4 : Risques et adéquation des fonds propres

### 4.1 Ratios réglementaires

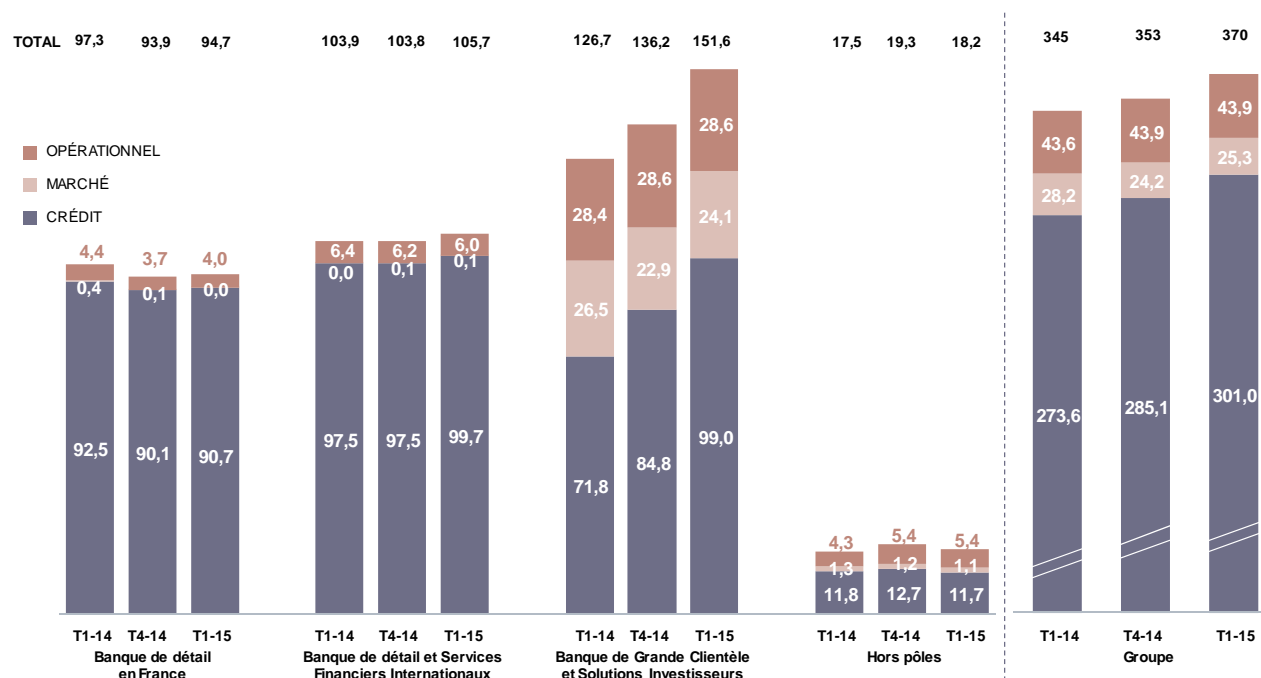
#### 4.1.1 Gestion des ratios prudentiels – actualisation des pages 166 et 167 du DDR 2015

Au cours du premier trimestre 2015, Société Générale a procédé à l'émission de 1,25 Md EUR de Tier 2 le 27 février 2015.

Sur cette même période, le Groupe a remboursé à première date de call l'émission d'Additional Tier 1 mise en place en janvier 2005 pour un montant de 728,1 M EUR. Par ailleurs, le Groupe a annoncé le 23 février 2015 l'exercice de son option de call sur l'émission d'Additional Tier 1 mise en place en avril 2007, qu'il a remboursée le 7 avril 2015 pour un montant de 1,0 Md USD.

#### 4.1.2 Extrait de la présentation du 6 mai 2015 : Résultats du premier trimestre 2015 (et annexes) – actualisation des pages 145 à 172 du DDR 2015

##### ENCOURS PONDERÉS\* DES RISQUES (CRR/CRD4, en Md EUR)



\* Y compris les entités incluses dans le périmètre IFRS 5 jusqu'à leur cession effective

## RATIOS PRUDENTIELS CRR/CRD4

	31 mar.14	31 mar.15
<i>En milliards d'euros</i>		
<b>Capitaux propres part du Groupe</b>	<b>51,1</b>	<b>57,2</b>
Titres Super Subordonnés (TSS)*	(6,6)	(9,4)
Titres Subordonnés à Durée Indéterminée (TSDI)*	(0,4)	(0,4)
Provision pour dividendes et coupons sur hybrides	(1,1)	(1,6)
Ecarts d'acquisition et incorporels	(6,8)	(6,6)
Participations ne donnant pas le contrôle	2,6	2,7
Déductions et retraitements prudentiels**	(4,0)	(4,7)
<b>Fonds propres Common Equity Tier 1</b>	<b>34,9</b>	<b>37,2</b>
Fonds propres additionnels de catégorie 1	6,0	8,7
<b>Fonds propres Tier 1</b>	<b>40,8</b>	<b>45,9</b>
Fonds propres de catégorie 2	5,6	7,1
<b>Fonds propres globaux (Tier 1 + Tier 2)</b>	<b>46,5</b>	<b>53,0</b>
<b>Encours pondérés</b>	<b>345</b>	<b>370</b>
<b>Ratio Common Equity Tier 1</b>	<b>10,1%</b>	<b>10,1%</b>
<b>Ratio Tier 1</b>	<b>11,8%</b>	<b>12,4%</b>
<b>Ratio Global</b>	<b>13,5%</b>	<b>14,3%</b>
<b>Ratio conglomérat financier</b>	<b>&gt;100%</b>	<b>&gt;100%</b>

Ratios publiés selon les règles CRR/CRD4 publiées le 26 juin 2013, incluant le compromis danois pour les activités d'assurance

\* Hors primes d'émission sur les TSS et les TSDI

\*\* Déductions sans phasage

## RATIO DE LEVIER CRR

### Ratio de levier CRR<sup>(1)</sup> non phasé

<i>En milliards d'euros</i>	31 déc.14	31 mar.15
<b>Tier One</b>	<b>44,6</b>	<b>45,9</b>
Total bilan prudentiel(2)	1 208	1 323
Ajustement au titre des expositions sur dérivés	(83)	(124)
Ajustement au titre des opérations de financement sur titres*	(20)	(37)
Hors bilan (engagements de financement et garanties)	80	84
Ajustements techniques et réglementaires (déductions prudentielles fonds propres Tier one)	-12	(11)
<b>Exposition levier</b>	<b>1 173</b>	<b>1 235</b>
<b>Ratio de levier CRR</b>	<b>3,8%</b>	<b>3,7%</b>

(1) Proforma sans phasage sur la base des règles CRR adoptées par la Commission européenne en octobre 2014 (acte délégué)

(2) Le bilan prudentiel correspond au bilan IFRS retraité du périmètre des entités mises en équivalence (principalement des filiales d'assurance)

\* Opérations de financement sur titres : titres reçus en pension, titres donnés en pension, opérations de prêt ou d'emprunt de titres et toutes autres opérations similaires sur titres

## 4.2 Couverture des encours douteux - actualisation du tableau 22 de la page 213 du DDR 2015

### ENCOURS DOUTEUX BRUTS

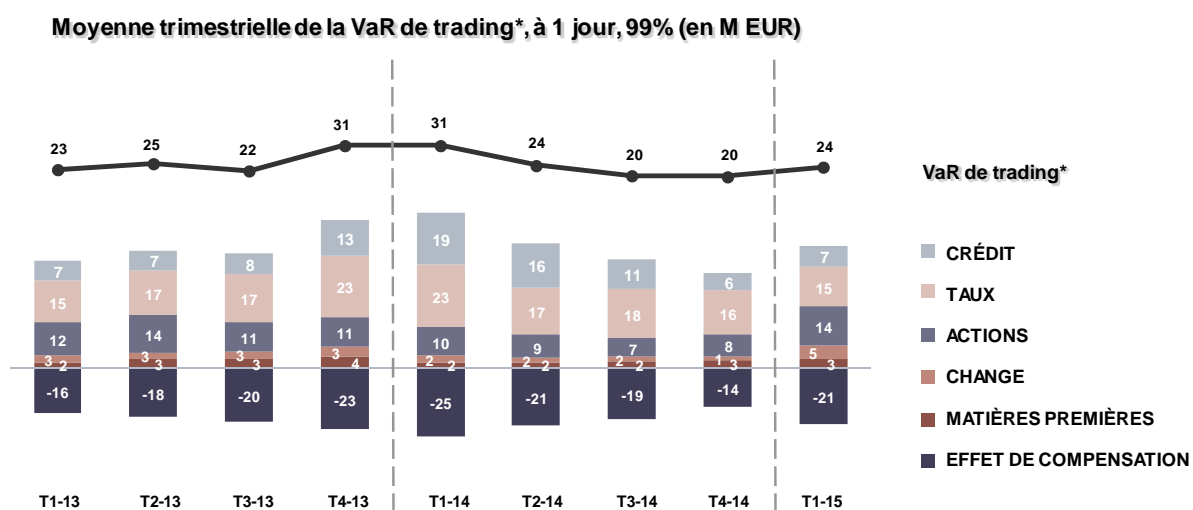
<i>en Md EUR</i>	31/03/2014	31/12/2014	31/03/2015
<b>Créances brutes*</b>	415,4	427,0	444,4
<b>Créances douteuses*</b>	24,9	23,7	24,5
<b>Taux brut d'encours douteux*</b>	6,0%	5,6%	5,5%
<b>Provisions spécifiques*</b>	13,5	13,1	13,6
<b>Provisions base portefeuille*</b>	1,3	1,3	1,3
<b>Taux brut de couverture des encours douteux* (Provisions globales / Créances douteuses)</b>	59%	61%	61%
<b>Actifs gérés en extinction : encours bruts</b>	5,2	4,0	4,2
<b>Créances douteuses</b>	3,0	2,2	2,4
<b>Taux brut d'encours douteux</b>	57%	54%	58%
<b>Provisions spécifiques</b>	2,5	1,9	2,1
<b>Taux brut de couverture des encours douteux</b>	84%	89%	89%
<b>Taux brut Groupe des encours douteux</b>	6,6%	6,0%	6,0%
<b>Taux brut Groupe de couverture des encours douteux</b>	62%	63%	63%

\* Hors actifs gérés en extinction. Prêts et créances sur la clientèle, prêts et créances sur les établissements de crédit, locations simples et opérations de location financement et assimilés

## 4.3 Evolution de la VaR de trading - actualisation de la page 250 du DDR 2015

Moyenne trimestrielle de la Valeur en Risque (VaR) à 99%, indicateur synthétique permettant le suivi au jour le jour des risques de marché pris par la banque, en particulier dans ses activités de trading, en millions d'euros

### ÉVOLUTION DE LA VAR DE TRADING\* ET DE LA VAR STRESSEE



Depuis le 01/01/2008, le périmètre de la VaR de crédit exclut des positions de CDO hybrides maintenant traitées prudemment en banking book.

### SVAR

SVAR en M EUR	T1-14	T2-14	T3-14	T4-14	T1-15
<b>Minimum</b>	(65)	(50)	(42)	(56)	(45)
<b>Maximum</b>	(107)	(95)	(98)	(95)	(82)
<b>Moyenne</b>	(82)	(68)	(62)	(75)	(62)

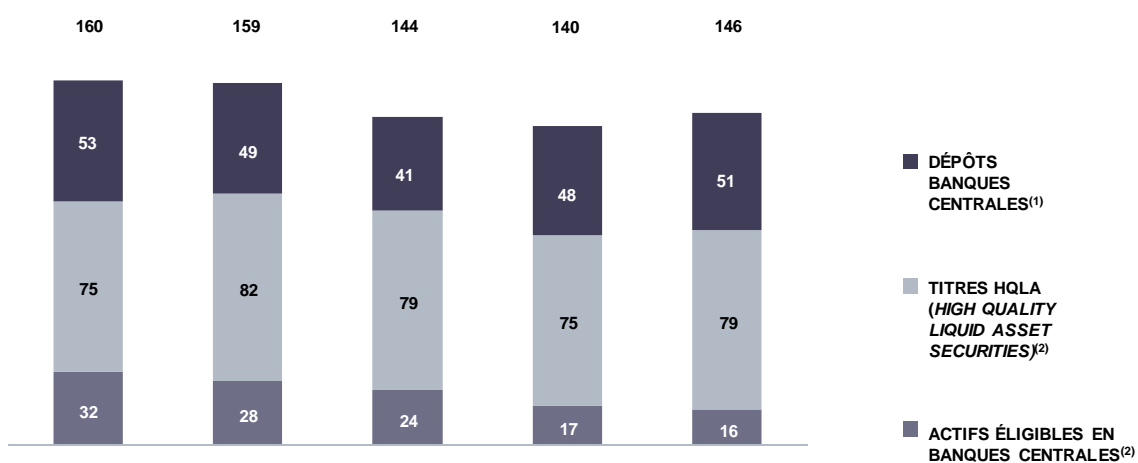
## 4.4 Exigences en fonds propres, mise à jour du tableau N°9, page 170 du DDR 2015

	31.12.2014		31.12.2013	
	Exigences minimum en fonds propres	Actifs pondérés	Exigences minimum en fonds propres	Actifs pondérés
Approche de mesure avancée du risque opérationnel	3,230	40,375	2,907	36,334
Approche standard du risque opérationnel	284	3,556	339	4,237

## 4.5 Risques de liquidité

### 4.5.1 Réserve de liquidité – actualisation de la page 271 du Document de référence 2014

#### RÉSERVE DE LIQUIDITÉ



(1) Hors réserves obligatoires

(2) Disponibles, valorisés après décote

## 4.6 Titrisation, mise à jour du tableau N°51, page 243 du DDR 2015

En M EUR		Portefeuille bancaire			
		31.12.2014			
		Valeur exposée au risque (EAD)		Exigences en fonds propres	
Pondération		Titrisation	Re-titrisation	Titrisation	Re-titrisation
	6 à 10%	610	0	4	0
	12 à 18%	853	0	8	0
	20 à 35%	195	2	5	0
	40 à 75%	96	578	6	4
	100%	29	353	2	1
	150 à 250%	0	387	0	13
	>250 et <425%	0	0	0	0
	>425% et <850%	9	0	5	0
<b>Methode RBA</b>		<b>1 793</b>	<b>1 320</b>	<b>30</b>	<b>18</b>
Méthode IAA		10 421	0	77	0
Méthode de la formule réglementaire		593	0	5	0
1250% / Déductions des fonds propres		162	793	32	46
<b>Total approche IRB</b>		<b>12 969</b>	<b>2 113</b>	<b>144</b>	<b>64</b>
Pondération à 100%		0	0	0	0
Méthode fondée sur les notations externes		0	0	0	0
Méthode par transparence		47	0	30	0
<b>Total approche standard</b>		<b>47</b>	<b>0</b>	<b>30</b>	<b>0</b>
<b>Total portefeuille bancaire</b>		<b>13 016</b>	<b>2 113</b>	<b>174</b>	<b>64</b>

(1) Les EAD pondérées à 1250% correspondent uniquement aux positions entièrement dépréciées, présentées ici brutes de 1985 MEUR de dépréciations

## 4.7 Risques Juridiques (actualisation des pages 281 à 283 du DDR 2015)

- Société Générale et de nombreuses autres banques, sociétés d'assurance et sociétés de courtage font l'objet d'enquêtes de la part de l'administration fiscale américaine, de la SEC (Securities and Exchange Commission), de la Division antitrust du Département de la Justice et de procureurs de différents États (State Attorneys General) au motif qu'ils auraient manqué aux lois et règlements en vigueur à l'occasion de contrats (Guaranteed Investment Contracts « GICs ») conclus dans le cadre d'émissions d'obligations municipales exonérées d'impôts. Société Générale coopère avec les autorités dans le cadre de ces enquêtes.

En 2008, plusieurs actions de groupe ont été engagées aux États-Unis à l'encontre de Société Générale et d'autres banques, institutions financières et courtiers à qui il est reproché d'avoir enfreint le droit de la concurrence américain lors de l'appel d'offres et de la conclusion de GICs (Guaranteed Investment Contracts) et de produits dérivés avec des municipalités. Ces actions ont été jointes devant la US District Court for the Southern District of New York. Certaines d'entre elles ont donné lieu à une demande groupée (« consolidated class action complaint ») laquelle a été rejetée par la Cour, en avril 2009, au bénéfice de Société Générale et des autres défendeurs à l'exception de trois. Une seconde action de groupe modifiée a été engagée en juin 2009. Une troisième action de groupe modifiée a été engagée en mars 2013. Parallèlement, une autre action de groupe fondée sur le droit de la concurrence fédéral et sur la loi californienne ainsi que des actions individuelles de la part d'autorités publiques sont encourus. Des demandes tendant au rejet de ces procédures ont été rejetées. La discovery est en cours.

- Au début des années 2000, la profession bancaire a adopté, en France, le principe du passage à la compensation électronique des chèques afin d'en rationaliser le traitement.

Pour accompagner cette réforme (connue sous le nom d'EIC pour « Échange d'Images Chèques ») qui a contribué à la sécurisation du traitement des paiements par chèque et à la lutte contre la fraude, les banques ont créé plusieurs commissions interbancaires (dont la CEIC qui a été abandonnée en 2007). Ces commissions ont été décidées sous l'égide des autorités de tutelle du secteur, les pouvoirs publics étant tenus informés.

Le 20 septembre 2010, après plusieurs années d'instruction, l'Autorité française de la concurrence a considéré que la mise en place et la fixation en commun du montant de la CEIC et de deux autres commissions pour services connexes étaient contraires au droit de la concurrence. Elle a condamné l'ensemble des banques ayant participé à la mise en place de ces commissions (Banque de France comprise) à un montant total d'amendes de près de 385 M EUR. Société Générale a été sanctionnée à hauteur de 53,5 M EUR, Crédit du Nord, sa filiale, à hauteur de 7 M EUR.

Dans son arrêt du 23 février 2012, la Cour d'appel, saisie par l'ensemble des banques concernées à l'exception de la Banque de France, conclut à l'absence d'infraction au droit de la concurrence, permettant aux banques d'obtenir le remboursement des amendes qu'elles avaient payées. Le 14 avril 2015, la Cour de cassation a cassé et annulé l'arrêt de la Cour d'appel au motif que cette dernière n'avait pas examiné les arguments de deux intervenants volontaires. L'affaire a été renvoyée devant la Cour d'appel pour qu'elle soit à nouveau jugée.

- Une class action (action de groupe) a été engagée à l'encontre de Société Générale Private Banking (Suisse) et de nombreuses autres institutions financières devant la US District Court for the Northern District of Texas. Les demandeurs entendent représenter des clients de Stanford International Bank Ltd. (« SIBL ») auprès de laquelle ils avaient déposé des fonds ou dont ils détenaient des certificats de dépôt depuis le 16 février 2009. Les demandeurs soutiennent être victimes de pertes résultant des fraudes de SIBL, du groupe Stanford et d'entités liées, dont les défendeurs seraient, selon eux, également responsables. Ils cherchent à récupérer les paiements faits par l'intermédiaire des défendeurs ou faits à ces derniers pour le compte de SIBL ou d'entités qui lui étaient liées au motif qu'il s'agirait de transferts frauduleux. Le Comité des Investisseurs Stanford a été autorisé à intervenir dans la procédure et a formé des demandes similaires contre Société Générale Private Banking (Suisse) et les autres défendeurs.

La demande de Société Générale Private Banking (Suisse) soulevant l'incompétence du tribunal a été rejetée par décision du 5 juin 2014. Société Générale Private Banking (Suisse) a alors sollicité un nouvel examen de cette décision sur la compétence, ce qui lui a été définitivement refusé. Le 21 avril 2015, le tribunal a autorisé la poursuite de la grande majorité des demandes formées par les demandeurs investisseurs et le Comité des Investisseurs Stanford.

Société Générale Private Banking (Suisse) et Société Générale ont aussi reçu des demandes de pièces et d'informations de la part du Department of Justice américain en relation avec les faits invoqués dans la class action. Société Générale Private Banking (Suisse) et Société Générale ont pris toutes dispositions utiles pour coopérer avec le Department of Justice américain.

- Parmi les actions civiles en lien avec les taux IBOR intentées contre la Banque, Société Générale, ainsi que d'autres institutions financières, avait été assignée dans le cadre d'une quatrième action de groupe (class action) devant la United States District Court à Manhattan pour des agissements liés à la fixation du taux USD LIBOR par des individus résidents américains ayant souscrit des prêts hypothécaires dont le taux était indexé au taux USD LIBOR. Il leur était reproché d'avoir enfreint le droit de l'État de Californie et d'avoir commis une fraude. Le 5 mars 2015, les demandeurs ont retiré toute demande contre Société Générale dans le cadre de cette quatrième action de groupe

## 5 - Chapitre 7 : Action, capital et éléments juridiques

---

### 5.1 Informations sur le capital

#### 5.1.1 Plan d'Attribution d'Actions Gratuites pour tous

Dans le cadre du « Plan d'Attribution Gratuite d'Actions pour tous » décidé par le Conseil d'administration du 2 novembre 2010, 892 416 actions ont été définitivement acquises au titre de la seconde tranche et attribuées à 55 776 bénéficiaires le 31 mars 2015.

En conséquence, le capital a été porté à 1.007.625.077,50 euros, divisé en 806.100.062 actions.

#### 5.1.2 Autodétention et autocontrôle – actualisation des pages 527 et 528

Au 31 mars 2015, le groupe Société Générale détient 9 569 149 actions d'autodétention (dont 0 action détenues au titre du contrat de liquidité et 9 569 149 actions correspondant à un prix de revient de 325 270 704 EUR couvrant des attributions aux salariés), représentant 1,19 % du capital, et 8 987 016 actions d'autocontrôle représentant 1,11 % du capital. Au total, le Groupe détient directement et indirectement 18 556 165 actions (hors actions détenues dans le cadre d'opérations de trading) représentant une valeur comptable de 461 845 704 EUR et une valeur nominale de 23 195 206 EUR.

### 5.2 Statuts

(mis à jour le 31 mars 2015)

L'article 4.1. *CAPITAL SOCIAL* est modifié comme suit :

*« Le capital est de 1.007.625.077,50 euros. Il est divisé en 806.100.062 actions ayant chacune une valeur nominale de 1,25 euro et entièrement libérées. »*

Le reste des statuts demeure sans changement.



## 6 - Chapitre 8 : Responsable de l'actualisation du Document de référence

---

### 6.1 Responsable de l'actualisation du Document de référence

M. Frédéric OUDEA, Président-Directeur général de Société Générale

### 6.2 Attestation du responsable

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans la présente actualisation du document de référence 2015 sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans la présente actualisation ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence 2015 et de son actualisation A-01.

Les informations financières historiques présentées dans le document de référence 2015 ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant en pages 460 à 461 et 518 à 519 du document de référence 2015, ainsi que celles incorporées par référence pour les exercices 2012 et 2013, respectivement en pages 385 à 386 et 446 à 447 du Document de référence 2013 et en pages 376 à 377 et 434 à 435 du Document de référence 2014. Les rapports des contrôleurs légaux référant aux comptes consolidés 2014 et 2013 et aux comptes sociaux 2012 contiennent des observations.

Fait à Paris, le 7 mai 2015

M. Frédéric OUDEA  
Président-Directeur général de Société Générale

## 6.3 Responsables du contrôle des comptes

### COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

**Nom** : Société Ernst & Young et Autres  
représentée par Mme Isabelle Santenac

**Adresse** : 1/2, place des Saisons  
92400 Courbevoie – Paris-La Défense 1

**Date de nomination** : 22 mai 2012

**Durée du mandat en cours** : 6 exercices

**Expiration de ce mandat** : à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

**Nom** : Société Deloitte et Associés  
représentée par M. Jean-Marc Mickeler

**Adresse** : 185, avenue Charles de Gaulle  
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

**Date de 1ere nomination** : 18 avril 2003

**Date de renouvellement** : 22 mai 2012

**Durée du mandat en cours** : 6 exercices

**Expiration de ce mandat** : à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

### COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS

**Nom** : Société Picarle et Associés

**Adresse** : 1/2, place des Saisons  
92400 Courbevoie – Paris-La Défense 1

**Date de nomination** : 22 mai 2012

**Durée du mandat en cours** : 6 exercices

**Nom** : Société BEAS

**Adresse** : 7-9 Villa Houssay  
92200 Neuilly-sur-Seine

**Date de nomination** : 22 mai 2012

**Durée du mandat en cours** : 6 exercices

Les sociétés Ernst & Young et Autres et Deloitte et Associés sont enregistrées comme Commissaire aux comptes auprès de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles

## 7 - Chapitre 9 : Table de concordance

### 7.1 Table de concordance de l'actualisation

Rubriques	Numéros de pages du Document de référence	1 <sup>ère</sup> actualisation
1. PERSONNES RESPONSABLES	552	65
2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	553	66
3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES		
3.1. Informations financières historiques sélectionnées pour l'émetteur pour chaque exercice	Chiffres clés p. 5	3
3.2. Informations financières sélectionnées pour des périodes intermédiaires	NA	
4. FACTEURS DE RISQUE	126-139 ; 144-291	57-63
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR		
5.1. Histoire et évolution de la Société	4 ; 534	
5.2. Investissements	53	
6. APERÇU DES ACTIVITÉS	22-23	
6.1. Principales activités	5 ; 42-45	31-33
6.2. Principaux marchés	5-23 ; 456-459	
6.3. Événements exceptionnels	NA	
6.4. Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	NA	
6.5. Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	2	Sommaire
7. ORGANIGRAMME		
7.1. Description sommaire du Groupe	5 ; 22-23	
7.2. Liste des filiales importantes	27-41 ; 450-455 ; 508-517	
8. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS		
8.1. Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée	54 ; 410	
8.2. Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	294-342	
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT		
9.1. Situation financière	46-52	
9.2. Résultat d'exploitation	24-41	4-30
10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX		
10.1. Informations sur les capitaux de l'émetteur	346-352	
10.2. Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur	353	
10.3. Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de l'émetteur	49-52	
10.4. Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé ou pouvant influencer sur les opérations de l'émetteur	535	
10.5. Informations concernant les sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les engagements visés aux points 5.2.3 et 8.1	50-51 ; 54	
11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	NA	
12. INFORMATION SUR LES TENDANCES	55-56	
13. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	NA	
ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE		
14. ET DIRECTION GÉNÉRALE		
14.1. Conseil d'administration et Direction générale	76-98	34
14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la Direction générale	85	
15. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES		
15.1. Montant de la rémunération versée et les avantages en nature	99-123	34-56
15.2. Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	446	

Rubriques	Numéros de pages du Document de référence	1 <sup>ère</sup> actualisation	
16.	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION		
16.1.	Date d'expiration du mandat actuel	77-82	
16.2.	Contrats de service liant les membres des organes d'administration	NA	
16.3.	Informations sur le Comité de l'audit et le Comité de rémunération de l'émetteur	94-96	
16.4.	Déclaration indiquant si l'émetteur se conforme, ou non, au régime de gouvernement d'entreprise	87	
17.	SALARIÉS		
17.1.	Nombre de salariés	313-327	
17.2.	Participations et stock-options des administrateurs	77-81 ; 99-123	
17.3.	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	327	
18.	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES		
18.1.	Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	528-529	
18.2.	Droits de vote différents des actionnaires sus-visés	528-529 ; 535	
18.3.	Contrôle de l'émetteur	528-529	
18.4.	Accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	NA	
19.	OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTES	124-125 ; 446 ; 508-517	
20.	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR		
20.1.	Informations financières historiques	346-459 ; 464-517 ; 557	
20.2.	Informations financières proforma	NA	
20.3.	États financiers	346-459 ; 464-517	
20.4.	Vérification des informations financières historiques annuelles	140-141 ; 460-461 ; 518-519	
20.5.	Date des dernières informations financières	346 ; 464	
20.6.	Informations financières intermédiaires	NA	4-30
20.7.	Politique de distribution des dividendes	522-525	
20.8.	Procédures judiciaires et d'arbitrage	281-283	
20.9.	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	53	
21.	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		
21.1.	Capital social	526-535	64
21.2.	Acte constitutif et statuts	536-540	64
22.	CONTRATS IMPORTANTS	54	
23.	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS	NA	
24.	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	535	
25.	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	22-23 ; 450-455 ; 508-517	

## 7.2 Table de concordance du rapport Pilier 3

Article CRR	Thème	Référence Document de référence	Page	1 <sup>ère</sup> actualisation
90 (CRD4)	Rendement des actifs	Indicateurs clés des risques	144	57-60
435 (CRR)	1. Objectifs et politique de gestion des risques	3.1 Structure et organes du gouvernement d'entreprise + 4.2 Gouvernance et dispositif de gestion des risques	76 155	
436 (a)(b)  (CRR)	2. Périmètre de consolidation	4.3 Gestion du capital et adéquation des fonds propres Tableaux 1-2 + Note 46 aux Etats financiers +  Non communiqué (confidentialité invoquée)	163  450	
436 (c)(d)(e) (CRR)	2. Périmètre de consolidation	Informations non publiées pour des raisons de confidentialité		
437 (CRR)	3. Fonds propres	4.3 Gestion du capital et adéquation des fonds propres	162	
438 (CRR)	4. Exigences de fonds propres	4.3 Gestion du capital et adéquation des fonds propres	169	
439 (CRR)	5. Exposition au risque de crédit de contrepartie	4.4 Les risques de crédit	198	
440 (CRR)	6. Coussins de fonds propres	4.3 Gestion du capital et adéquation des fonds propres	162	
441 (CRR)	7. Indicateurs d'importance systémique mondiale	Site internet SG – Rubrique donnees-et-publications/ document-de-reference (pour 2013)		
442 (CRR)	8. Ajustements pour risque de crédit	4.4 Les risques de crédit	198	
443 (CRR)	9. Actifs grevés	4.9 Risque de liquidité	272	
444 (CRR)	10. Recours aux OEEC	4.5 Titrisation	233	62
445 (CRR)	11. Exposition au risque de marché	4.6 Les risques de marché	247	
446 (CRR)	12. Risque opérationnel	4.7 Les risques opérationnels	255	
447 (CRR)	13. Expositions sur actions du portefeuille hors négociation	4.11 Risques liés aux actions	284	
448 (CRR)	14. Expositions au risque de taux d'intérêt pour des positions du portefeuille hors négociation	4.8 Les risques structurels de taux et de change	261	
449 (CRR)	15. Exposition aux positions de titrisation	4.5 Titrisation	233	
450 (CRR)	16. Politique de rémunération	1 <sup>ère</sup> actualisation du DDR (prévisionnel)		34-56
451 (CRR)	17. Levier	4.3 Gestion du capital et adéquation des fonds propres	144	
452 (CRR)	18. Utilisation de l'approche NI pour le risque de crédit	4.4 Les risques de crédit	203	
453 (CRR)	19. Utilisation de techniques d'atténuation du risque de crédit	4.4 Les risques de crédit	201	
454 (CRR)	20. Utilisation des approches par mesure avancée pour le risque opérationnel	4.7 Les risques opérationnels	255	
455 (CRR)	21. Utilisation de modèles internes de risque de marché	4.6 Les risques de marché	247	

## 7.3 Index des tableaux du rapport pilier3

N°	Titre	Page	1ère actualisation
1	Différence entre périmètre comptable et périmètre prudentiel	163	
2	Rapprochement du bilan consolidé et du bilan comptable sous périmètre prudentiel	163	
3	Filiales exclues du périmètre prudentiel	165	
4	Montant total des instruments de dette assimilés aux fonds propres Tier 1	166	57
5	Évolution des dettes éligibles à la constitution des fonds propres	167	57
6	Fonds propres prudents et ratios de solvabilité CRR/CRD4 non phasés	168	58
6a	Fonds propres prudents et ratio de solvabilité CRR/CRD4 (détail du tableau 6)	174 - 175	
6b	Modèle transitoire pour la publication des informations sur les fonds propres	176 - 179	
6c	Principales caractéristiques des instruments de fonds propres	180 - 197	
7	Flux des fonds propres prudents non phasés	169	
8	Déductions et retraitements prudents au titre de CRR/CRD4	169	
9	Exigences en fonds propres et encours pondérés du Groupe	170	60
10	Encours pondérés des risques CRR/CRD4 à fin décembre 2014	171	
11	Contribution des principales filiales aux encours pondérés du groupe	172	
12	Synthèse du ratio de levier et passage du bilan comptable sur périmètre prudentiel à l'exposition levier	173	58
13	Répartition des EAD par méthode bâloise	203	
14	Périmètre d'application de méthodes IRB et standard pour le Groupe	203	
15	Échelle de notation interne de société générale et correspondance avec celles des agences	204 - 242	
16	Hors clientèle de détail - modèles et principales caractéristiques des modèles utilisés	205	
17	Comparaison des probabilités de défaut (PD) estimées et des valeurs réalisées hors clientèle de détail	206	
18	Comparaison des LGD* estimées et des valeurs réalisées - hors clientèle de détail	206	
19	Clientèle de détail - modèles et principales caractéristiques des modèles utilisés	207	
20	Comparaison des probabilités de défaut (PD) estimées et des valeurs réalisées clientèle de détail	208	
21	Comparaison des LGD estimées et des valeurs réalisées - clientèle de détail	208	
22	Couverture des engagements provisionnables	213	59
23	Catégories d'exposition	214	
24	Exposition au risque de crédit global, valeur exposée au risque (EAD) et exposition pondérée (RWA) par méthode et catégorie d'exposition	215	
25	Exposition au risque de crédit, valeur exposée au risque (EAD) et exposition pondérée (RWA) de la clientèle de détail par méthode et catégorie d'exposition	216	
26	Exposition au risque de crédit et de contrepartie par méthode et catégorie d'exposition	217	
27	Valeur exposée au risque (EAD) de crédit et de contrepartie par méthode et catégorie d'exposition	218	
28	Sûretés personnelles (dérivés de crédit inclus) et réelles bilan et hors bilan par catégorie d'exposition	218	
29	Valeur exposée au risque (EAD) du portefeuille entreprises par secteur d'activité	219	
30	Valeur exposée au risque (EAD) par zone géographique et principaux pays par catégorie d'exposition	220 - 221	
31	Valeur exposée au risque (EAD) par zone géographique et principaux pays de la clientèle de détail	222	
32	En approche IRB hors clientèle de détail, exposition au risque de crédit par maturité résiduelle	223	
33	Exposition au risque de crédit traitée en approche IRB, par catégorie d'exposition et notes internes (hors expositions en défaut)	224 - 225	

N°	Titre	Page	1ère actualisation
34	Exposition au risque de crédit de la clientèle de détail traitées en approche IRB, par catégorie d'exposition et notes internes (hors expositions en défaut)	226	
35	Exposition au risque de crédit traitée en méthode standard par catégorie d'exposition et notation (hors expositions en défaut)	228	
36	Risque de contrepartie par catégorie d'exposition	229	
37	Valeur exposée au risque (EAD) de contrepartie par zone géographique et principaux pays (exposition >1 Md EUR)	229	
38	En approche IRB, valeur exposée au risque (EAD) de contrepartie par notes internes	230	
39	Répartition des expositions non dépréciées avec impayés par catégorie d'exposition	230	
40	Expositions dépréciées du bilan et dépréciations par catégorie d'exposition et coût du risque	230	
41	Expositions dépréciées et dépréciations individuelles au bilan par méthode et par zone géographique et principaux pays	231	
42	Expositions dépréciées du bilan par secteur d'activité	232	
43	En approche IRB : pertes attendues (EL) à horizon d'un an par catégorie d'exposition (hors expositions en défaut)	232	
44	Encours totaux des positions titrisées par le groupe au 31.12.2014 et 2013 par catégorie d'exposition	235	
45	Encours de positions titrisées par le groupe dépréciés ou présentant des arriérés de paiement par catégorie d'exposition	236	
46	Actifs en attente de titrisation	237	
47	Positions de titrisations conservées ou acquises par type de sous-jacents dans le portefeuille bancaire	238	
48	Positions de titrisations conservées ou acquises par type de sous-jacents dans le portefeuille de négociation	239	
49	Positions de titrisations conservées ou acquises par région dans le portefeuille bancaire et le portefeuille de négociation	239	
50	Qualité des positions de titrisations conservées ou acquises	240 - 241	
51	Positions de titrisation conservées ou acquises dans le portefeuille bancaire par approche et par pondération au 31.12.2014	243	
52	Positions de titrisation conservées ou acquises dans le portefeuille bancaire par approche et par pondération au 31.12.2013	244	
53	Positions de titrisations conservées ou acquises dans le portefeuille de négociation par pondération	245	
54	Exigences en fonds propres relatives aux titrisations conservées ou acquises, dans le portefeuille de négociation	246	
55	Expositions aux titrisations déduites des fonds propres par catégories d'exposition	246	
56	Exigences en fonds propres au titre du risque de marché	254	
57	Exigences en fonds propres par type de risque de marché	254	
58	Sensibilité à une variation des taux de +1 %, indiquée par maturité	262	
59	Gaps de taux par maturités au 31.12.2014	263	
60	Sensibilité de la marge d'intérêt du Groupe	263	
61	Opérations en devises	264	
62	Sensibilité du ratio Common Equity Tier 1 du groupe à une variation de la devise de 10 % (en points de base)	264	
63	Actions et participations dans le portefeuille bancaire	285	
64	Gains et pertes nets sur actions et participations du portefeuille bancaire	285	
65	Exigences en fonds propres liées aux actions et participations du portefeuille bancaire	286	